

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1310****10 septembre 2002****SOMMAIRE**

<b>ACL Participations S.A., Bertrange</b> . . . . .	<b>62855</b>	<b>Hemingway &amp; Partners S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62835</b>
<b>ACL Participations S.A., Bertrange</b> . . . . .	<b>62855</b>	<b>Hemingway &amp; Partners S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62837</b>
<b>ACL Participations S.A., Bertrange</b> . . . . .	<b>62855</b>	<b>Hemingway &amp; Partners S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62837</b>
<b>Acanto S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62836</b>	<b>Hemingway &amp; Partners S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62837</b>
<b>Alcantara Engineering S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62843</b>	<b>Heros Investments S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62837</b>
<b>Alcantara Engineering S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62843</b>	<b>Hinpes S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62835</b>
<b>Alcantara Engineering S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62843</b>	<b>Hoko Pacific, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62851</b>
<b>Alibera S.A., Luxembourg-Kirchberg</b> . . . . .	<b>62870</b>	<b>Interlude S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62853</b>
<b>Alibera S.A., Luxembourg-Kirchberg</b> . . . . .	<b>62871</b>	<b>Interlude S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62856</b>
<b>Avedon S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62836</b>	<b>Leonce Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62853</b>
<b>Berba S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62854</b>	<b>London and Henley Holdings S.A., Luxembourg</b> .	<b>62834</b>
<b>Bordeso Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62834</b>	<b>Magnus &amp; Diel S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62856</b>
<b>Business Solutions Builders S.A., Luxembourg</b> . . .	<b>62844</b>	<b>Magnus &amp; Diel S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62856</b>
<b>C.F.M. S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62851</b>	<b>Mitaro S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62848</b>
<b>C.I.A. Lux, Compagnie Immobilière de l'Aéroport</b> <b>de Luxembourg S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62844</b>	<b>Mitaro S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62848</b>
<b>C.I.A. Lux, Compagnie Immobilière de l'Aéroport</b> <b>de Luxembourg S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62844</b>	<b>Mitaro S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62853</b>
<b>C.I.A. Lux, Compagnie Immobilière de l'Aéroport</b> <b>de Luxembourg S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62844</b>	<b>Ophiucus Holdings S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62854</b>
<b>CAR and BIKE Luxembourg S.A., Luxembourg</b> . . .	<b>62840</b>	<b>Osona S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62854</b>
<b>CeDerLux-Services, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62834</b>	<b>Pepi Investment S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62834</b>
<b>Chamberley Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62855</b>	<b>ProLogis France, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62851</b>
<b>Chamberley Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62855</b>	<b>ProLogis France, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62851</b>
<b>CMI Insurance Luxembourg S.A., Luxembourg</b> . . .	<b>62857</b>	<b>Real Estate Marketing, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . .	<b>62849</b>
<b>CMI Insurance Luxembourg S.A., Luxembourg</b> . . .	<b>62857</b>	<b>S.H.D. S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62845</b>
<b>Cofinsa Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62835</b>	<b>S.H.D. S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62845</b>
<b>Cofinsa Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62838</b>	<b>Salena Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62838</b>
<b>Cofinsa Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62838</b>	<b>Say Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62871</b>
<b>Cojurope S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62849</b>	<b>Silverlake S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62835</b>
<b>Colby, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62853</b>	<b>Société Européenne d'Aquaculture, S.à r.l., Lu-</b> <b>xembourg</b> . . . . .	<b>62872</b>
<b>Distrisport, S.à r.l., Leudelange</b> . . . . .	<b>62850</b>	<b>Société Européenne d'Aquaculture, S.à r.l., Luxem-</b> <b>bourg</b> . . . . .	<b>62872</b>
<b>Doyle S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62873</b>	<b>Software Development &amp; Support, S.à r.l., Pis-</b> <b>sange</b> . . . . .	<b>62873</b>
<b>Elan, S.à r.l., Bertrange</b> . . . . .	<b>62857</b>	<b>Specaly Aligros S.A., Contern</b> . . . . .	<b>62842</b>
<b>Equipfin 97 S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62879</b>	<b>Specaly International S.A., Contern</b> . . . . .	<b>62845</b>
<b>European Enterprises Consulting S.A., Junglinster</b>	<b>62854</b>	<b>Sport-Discount-Center, S.à r.l., Bertrange</b> . . . . .	<b>62846</b>
<b>Eurosit S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62853</b>	<b>Tradeone Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62836</b>
<b>Financière de Hesperange S.A., Luxembourg</b> . . . .	<b>62845</b>	<b>Tradlux S.A., Windhof</b> . . . . .	<b>62856</b>
<b>Finatex S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62876</b>	<b>Universe, The CMI Global Network Fund, Sicav,</b> <b>Strassen</b> . . . . .	<b>62877</b>
<b>Finatex S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62876</b>	<b>VR Virtual Researches S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62838</b>
<b>Fondation du Mérite Européen, A.s.b.l., Luxem-</b> <b>bourg</b> . . . . .	<b>62839</b>	<b>WOXX, S.C.</b> . . . . .	<b>62847</b>
<b>Gimmer S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62854</b>	<b>Xion 3000 S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62836</b>
<b>Green Marketing S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>62857</b>		

**LONDON AND HENLEY HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 65.650.

Le rapport annuel au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2002, vol. 570, fol. 34, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(52047/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---

**BORDESO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 69.346.

*Assemblée Générale des Actionnaires*

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société BORDESO HOLDING S.A. tenue au siège social en date du 21 mai 2002, que les Administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris la résolution suivante:

- Report de l'approbation des Comptes Annuels de la Société, initialement prévue à la date de l'Assemblée Générale de la Société le 21 mai 2002, à la date du 18 juin 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*BORDESO HOLDING S.A.*  
*MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.*  
*Administrateur-Délégué*  
*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 27, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(52070/683/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---

**CeDerLux-Services, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.  
R. C. Luxembourg B 79.327.

**EXTRAIT**

Le gérant unique de la Société a pris acte, dans une déclaration écrite du 11 juin 2002, de la cession par l'actionnaire unique des 25 parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social de la Société à la société TORRENT INVESTMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, cession intervenue par contrat écrit entre les parties en date du 10 juin 2002.

Pour extrait conforme  
*Signature*  
*gérant unique de la société*

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 9, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(52147/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---

**PEPI INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 85.154.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 21 juin 2002 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante statuant sur les comptes au 31 décembre 2002.

Décharge pleine et entière leur a été accordée.

Pour extrait conforme  
*Signature*  
*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 9, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(52148/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---

**HEMINGWAY & PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 61.950.

## EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 28 juin 2002 a décidé de nommer un administrateur supplémentaire, Madame Andrea Dany, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg portant ainsi le nombre des administrateurs à quatre.

Son mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2003.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 41, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52150/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

**COFINSA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 43.355.

## EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 28 juin 2002 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante statuant sur les comptes au 31 décembre 2001. Décharge pleine et entière a été accordée.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 41, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52152/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

**HINPES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 40.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 41, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés.....	EUR	10.468.029,68
Bénéfice de l'exercice.....	EUR	10.058,91
Report à nouveau.....	EUR	10.478.088,59

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Signature.

(52155/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

**SILVERLAKE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 26.453.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 67, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SILVERLAKE S.A.  
Signatures  
Deux Administrateurs

(52180/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

**XION 3000 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.  
R. C. Luxembourg B 79.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 41, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés .....	EUR	-2.042,05
Perte de l'exercice 2001 .....	EUR	-9.606,65
Report à nouveau .....	EUR	-11.648,70

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Signature.

(52156/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

**TRADEONE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 74.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 41, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés .....	EUR	-7.442,38
Perte de l'exercice 2001 .....	EUR	-3.867,53
Report à nouveau .....	EUR	-11.309,91

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Signature.

(52157/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

**ACANTO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 70.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 41, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés .....	EUR	-28.714,00
Perte de l'exercice 2001 .....	EUR	-13.189,32
Report à nouveau .....	EUR	-41.903,32

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Signature.

(52161/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

**AVEDON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 77.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 41, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés .....	EUR	-13.502,75
Perte de l'exercice 2001 .....	EUR	-7.015,26
Report à nouveau .....	EUR	-20.518,01

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Signature.

(52162/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

**HEMINGWAY & PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 61.950.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 41, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés.....	EUR	-47.704,50
Perte de l'exercice 2001.....	EUR	-16.785,75
Report à nouveau .....	EUR	-64.490,25

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Signature.

(52158/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

**HEMINGWAY & PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 61.950.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 41, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés.....	EUR	-29.215,93
Perte de l'exercice 2000.....	EUR	-18.488,57
Report à nouveau .....	EUR	-47.704,50

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Signature.

(52159/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

**HEMINGWAY & PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 61.950.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 41, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés.....	EUR	-7.382,39
Perte de l'exercice 1999.....	EUR	-21.833,54
Report à nouveau .....	EUR	-29.215,93

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 41, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52160/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

**HEROS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 77.774.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 67, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HEROS INVESTMENTS S.A.

Signatures

(52182/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

**VR VIRTUAL RESEARCHES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 59.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 41, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Résultats reportés . . . . .	EUR	-24.896,49
Perte de l'exercice 2001 . . . . .	EUR	-7.225,79
Report à nouveau . . . . .	EUR	-32.122,28

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Signature.

(52163/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

**COFINSA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 43.355.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 41, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Résultats reportés . . . . .	BEF	410.876
Perte de l'exercice 1999 . . . . .	BEF	12.036.844
./ Affectation à la réserve légale . . . . .	BEF	-486.650
Report à nouveau . . . . .	BEF	11.961.070

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Signature.

(52164/693/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

**COFINSA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 43.355.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 570, fol. 41, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Résultats reportés . . . . .	BEF	11.961.070
Perte de l'exercice 2000 . . . . .	BEF	2.880.463
Report à nouveau . . . . .	BEF	14.841.533

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Signature.

(52165/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

**SALENA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 73.907.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 67, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SALENA HOLDING S.A.

Signatures

(52183/045/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

**FONDATION DU MERITE EUROPEEN, Association sans but lucratif.**

Siège social: Luxembourg.

*Compte de profits et pertes au 31 décembre 2001 (en Euros)*

CHARGES:	montant 2001	montant 2000
1 frais de secrétariat	987,90	547,15
frais de bureau	638,37	
médailles	101,64	
timbres	247,89	
2 autres frais de gestion	2.882,85	1.069,56
impôt foncier	15,86	
frais généraux divers	2.619,22	
frais d'électricité et de gaz	232,20	
frais d'arrêté de compte	15,57	
3 frais festivités dîner décembre 2000	1.016,12	6.963,81
bénéfice de l'exercice	1.628,49	4.675,39
<b>TOTAL:</b>	<b>6.515,36</b>	<b>13.255,91</b>

PRODUITS:	montant 2001	montant 2000
1 dons membres	272,68	2.075,24
2 subsides ministère de la culture (brochure)	0,00	4.957,86
3 studio loyer	5.949,45	4.214,18
4 intérêts	293,23	53,57
livret d'épargne	282,77	
comptes courants	10,46	
5 autres produits remboursement frais brochure	0,00	1.955,06
perte de l'exercice		
<b>Total:</b>	<b>6.515,36</b>	<b>13.255,91</b>

*Bilan au 31 décembre 2001*

ACTIF:	montant 2001	montant 2000
1 immobilisé		
appartement (siège social)	86.762,73	86.762,73
2 actif circulant		
CCP	306,99	
BCEE	3.634,94	2.594,70
BCEE livret d'épargne	8.316,38	8.035,12
<b>Total:</b>	<b>99.021,04</b>	<b>97.392,55</b>
PASSIF:	montant 2001	montant 2000
1 réserves au premier janvier	96.896,76	92.221,37
2 caution studio	495,79	495,79
résultat de l'exercice	1.628,49	4.675,39
<b>TOTAL:</b>	<b>99.021,04</b>	<b>97.392,55</b>

*Rapport des Commissaires aux comptes de la Fondation du Mérite Européen pour l'exercice 2001*

Conformément aux dispositions statutaires et dans le cadre de l'exécution de notre mandat, nous avons contrôlé les tableaux des recettes et des dépenses de l'exercice 2001 clos le 31 décembre 2001 et nous avons l'honneur de soumettre le rapport suivant:

1) La vérification des pièces comptables a révélé une tenue correcte des tableaux qui sont en concordance avec les écritures des extraits bancaires.

2) Nous avons constaté que la somme bilantaire s'élève en fin d'exercice 2001 à un montant de 99.021,04 euros.

3) L'exercice 2001 se clôture avec un bénéfice de 1.628,49 euros.

Nous proposons donc d'accepter le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 2001 tels qu'ils sont soumis dont nous certifions l'exactitude.

Luxembourg, le 21 mai 2002.

E. Seywert / J. Vanlost

*Les commissaires*

*Projet de budget pour l'exercice 2002*

	Montant en F	Montant en euros	Recettes prévisionnelles	Montant en F	Montant en euros
Dépenses prévisionnelles . . . . .					
1 Frais de secrétariat, enveloppes, timbres . . . . .	30.000,-	743,68	1 Dons divers	50.000,-	1.239,47
2 Papier à lettre avec en-tête. . . . .	10.000,-	247,89	2 Loyer studio	240.000,-	5.949,44
3 Frais de médailles. . . . .	140.000,-	3.470,51	3 Intérêts créditeurs	10.000,-	247,89
4 Frais liés aux manifestations . . . . .	350.000,-	8.676,27	4 Déficit	390.000,-	9.667,85
5 Frais pour internet. . . . .	50.000,-	1.239,47			
6 Frais studio. . . . .	70.000,-	1.735,25			
7 Frais liés aux ouvrages et publica- tions. . . . .	40.000,-	991,57			
<b>Totaux</b>	<b>690.000,-</b>	<b>17.104,65</b>		<b>690.000,-</b>	<b>17.104,65</b>

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 65, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(52166/000/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

**CAR and BIKE Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 72.694.

*Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg en date du 28 juin 2002*

L'an deux mille deux (2002), le 28 juin 2002, s'est tenue l'Assemblée Générale de l'Actionnaire unique de la Société Anonyme CAR and BIKE Luxembourg S.A., ayant son siège social à Luxembourg (L-1521), 134, rue Adolphe Fischer, constituée sous la forme d'une Société Anonyme suivant Acte reçu en date du 9 novembre 1999 par devant le Notaire Jean Seckler, Notaire de résidence à Junglinster, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 57 du 18 janvier 2000.

La Séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Madame Sandrine Rausch, Employée Privée, demeurant en Belgique, à Marbehan.

Madame le Président désigne comme Secrétaire, Monsieur Mike Erniquin, Juriste, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme Scrutateur, Monsieur Benoit Arnauné-Guillot, Juriste, demeurant à Luxembourg.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituant le «Bureau» de la présente Assemblée.

Madame le Président expose ce qui suit:

I. que l'Ordre du Jour de la présente Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. - Démission de Monsieur Claude Karp, Directeur, de sa fonction d'Administrateur de la Société avec effet immédiat,
2. - Révocation de Monsieur Jean Patrick Aubry, Employé Privé, demeurant en Belgique, et de Monsieur Laurent Wack, Employé Privé, demeurant à Luxembourg, de leur fonction d'Administrateur de la Société, avec effet immédiat,
3. - Nomination de Madame Sandrine Rausch, Employée Privée, demeurant en Belgique, à la fonction d'Administrateur de la Société, avec effet immédiat pour une durée de six (6) ans,
4. - Nomination de Monsieur Frédéric Cappeau, Directeur de Société, demeurant en France, à la fonction d'Administrateur de la Société, avec effet immédiat pour une durée de six (6) ans,
5. - Nomination de Madame Renée Metzler, sans profession, demeurant à Luxembourg, à la fonction d'Administrateur de la Société avec effet immédiat pour une durée de six (6) ans,
6. - Révocation de Monsieur Zdenek Havelka de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat,
7. - Nomination de Monsieur Pascal Bonnet, Administrateur de Société, demeurant à Luxembourg, à la fonction de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat pour une durée de six (6) ans,



8. - Autorisation donnée au Conseil d'Administration de déléguer la gestion journalière de la Société à l'Administrateur-Délégué, qui pourra valablement engager la Société, en toutes circonstances, par sa signature individuelle.

9. - Mandat à Benoît Arnauné-Guillot, Avocat, demeurant à Luxembourg, en vue de procéder aux dépôts, enregistrement et publications requis par les dispositions légales luxembourgeoises et afférentes aux résolutions, telles que plus haut reprises,

10. - Transfert, avec effet au 15 juin 2002, du siège social de la Société à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

II. Que les Actionnaires présents à la présente Assemblée et le nombre d'Actions qu'ils détiennent est indiqué sur une Liste de Présence, signée par les Actionnaires, et à laquelle Liste de Présence, dressée par les membres du Bureau, l'Assemblée déclare se référer.

III. Qu'il résulte de ladite Liste de Présence que sur les cent (100) Actions représentant l'intégralité du Capital social de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), toutes les Actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

IV. Que la présente Assemblée est donc régulièrement constituée, la totalité du Capital social étant présent, que les actionnaires ont renoncé à toute convocation préalable, et qu'elle peut valablement délibérer sur les objets portés à l'Ordre du Jour, duquel les Actionnaires présents déclarent avoir eu préalablement parfaite connaissance.

Ensuite, l'Assemblée aborde l'Ordre du Jour et prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Claude Karp, Directeur, demeurant à Luxembourg, de sa fonction d'Administrateur de la Société, avec effet immédiat,

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité des voix de révoquer Monsieur Jean Patrick Aubry, Employé Privé, demeurant en Belgique, et Monsieur Laurent Wack, Employé Privé, demeurant à Luxembourg, de leur fonction d'Administrateur de la Société, avec effet immédiat,

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité des voix de nommer Madame Sandrine Rausch, Employée Privée, demeurant en Belgique, à la fonction d'Administrateur de la Société, avec effet immédiat pour une durée de six (6) ans,

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité des voix de nommer Monsieur Frédéric Cappeau, Directeur de Société, demeurant en France, à la fonction d'Administrateur de la Société, avec effet immédiat pour une durée de six (6) ans,

*Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité des voix de nommer Madame Renée Metzler, sans profession, demeurant à Luxembourg, à la fonction d'Administrateur de la Société, avec effet immédiat pour une durée de six (6) ans.

*Sixième résolution*

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité des voix de révoquer Monsieur Zdenek Havelka, Ingénieur Économiste, demeurant à Luxembourg, de sa fonction de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet immédiat.

*Septième résolution*

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité des voix de nommer Monsieur Pascal Bonnet, demeurant à Luxembourg, à la fonction de Commissaire aux Comptes de la Société, avec effet immédiat pour une durée de six (6) ans.

*Huitième résolution*

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité des voix d'autoriser le Conseil d'Administration de la Société, conformément aux dispositions de l'Article 6 des Statuts de la Société à nommer Madame Sandrine Rausch précitée, à la fonction d'Administrateur-Délégué de la Société, avec effet immédiat et pour une durée de six (6) ans, avec pouvoir d'engager, par sa seule signature, la Société, pourvu qu'elle agisse dans le cadre des compétences du Conseil d'Administration.

*Neuvième résolution*

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité des voix de transférer, avec effet au 15 juin 2002, le siège social de la Société à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

*Dixième résolution*

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité des voix de mandater Benoît Arnauné-Guillot, Avocat, demeurant à Luxembourg, pour procéder aux dépôts, enregistrement et publications requis par les dispositions légales luxembourgeoises et afférentes aux présentes résolutions.

Plus rien ne figurant à l'Ordre du Jour, la Séance est levée à 16.30 heures.

Dont Procès-Verbal passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants mentionnés à la Liste de Présence ainsi que les membres du Bureau, ont signé le présent Procès-Verbal.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

*Liste de Présence de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue à Luxembourg en date du 28 juin 2002*

Liste de présence des Actionnaires présents, lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société de droit luxembourgeois, dénommée CAR and BIKE Luxembourg S.A., ayant son siège social à Luxembourg (L-1521), 134, rue Adolphe Fischer, constituée sous la forme d'une Société Anonyme suivant Acte reçu en date du 9 novembre 1999 par devant le Notaire Jean Seckler, Notaire de résidence à Junglinster, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 57 du 18 janvier 2000 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 72.694.

Nom des actionnaires.....	Nombre d'actions	Signature de l'actionnaire
Sandrine Rausch,.....	75	Signature
Employée Privée, ..... demeurant en Belgique, à Marbehan.....		
Frédéric Cappeau, ..... Directeur de Société,..... demeurant en France, à Caluire et Cuire.....	25	Signature
Signature / Signature / Signature Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur		

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg en date du 28 juin 2002*

Présents:

- Mademoiselle Sandrine Rausch,
- Monsieur Frédéric Cappeau,
- Madame Renée Metzler.

Les Administrateurs déclarent, à l'unanimité, avoir été régulièrement convoqués.

Tous les Administrateurs étant présents, le Conseil d'Administration est constitué valablement en vue de délibérer sur l'ordre du jour tel que ci-après décrit:

*Ordre du jour:*

1. - Nomination de Madame Sandrine Rausch, Employée Privée, demeurant à Luxembourg, en tant qu'Administrateur-Délégué de la Société,
2. - La Société sera valablement engagée dans le cadre de la gestion journalière, dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires, par la seule signature de l'Administrateur-Délégué de la Société.

Après discussion, le Conseil d'Administration prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, en regard du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 28 juin 2002, de nommer Madame Sandrine Rausch précitée, à la fonction d'Administrateur-Délégué de la Société.

Cette nomination est effective à compter de ce jour et prend fin avec le mandat d'Administrateur de Madame Sandrine Rausch.

*Deuxième résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte, par référence au procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 28 juin 2002, que la Société sera valablement engagée dans le cadre de la gestion journalière, dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires, par la seule signature de l'Administrateur-Délégué de la Société.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

Signé: S. Rausch, F. Cappeau, R. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 58, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52176/000/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

**SPECALY ALIGROS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 7, Z.I. Weihergwann, rue Edmond Reuter.

R. C. Luxembourg B 20.492.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 11, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 3 juillet 2002.

Signatures.

(52195/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

**ALCANTARA ENGINEERING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 83.076.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 67, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(52173/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---

**ALCANTARA ENGINEERING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 83.076.

*Attribution of the results*

Results brought forward as of December 31, 2001 .....	EUR	/
Result of the fiscal year 2001 .....	EUR	-87.512,90
Attribution to the legal reserve.....	EUR	0
Amount to be forwarded to the following fiscal years.....	EUR	-87.512,90

*Board of Directors*

Guy Harles, maître en droit, residing at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;  
Ute Bräuer, maître en droit, residing at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg;  
Catherine Koch, general manager, residing at 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

*Statutory Auditor*

AUDIEX S.A., with registered office at 57, avenue de la Faiëncerie, L-1510 Luxembourg.  
Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 67, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52174/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---

**ALCANTARA ENGINEERING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 83.076.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 20 juin 2002 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle, nonobstant les dispositions contraires des statuts.

- l'assemblée a décidé d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes et d'affecter le résultat de l'exercice clôturant au 31 décembre 2001 comme suit:

Résultats reportés des exercices antérieurs.....	EUR	/
Résultat de l'exercice .....	EUR	-87.512,90
Attribution à la réserve légale.....	EUR	0
Solde à reporter.....	EUR	-87.512,90

- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs:

Monsieur Guy Harles,  
Madame Catherine Koch,  
Madame Ute Bräuer,

ainsi qu'au commissaire aux comptes AUDIEX S.A. pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001;

- l'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 8 juillet 2002.

Pour ALCANTARA ENGINEERING S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 67, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52175/250/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---

**C.I.A. LUX, COMPAGNIE IMMOBILIERE DE L'AEROPORT DE LUXEMBOURG S.A.,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 50.522.

—  
EXTRAIT

En accord avec la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, la société COMPAGNIE IMMOBILIERE DE L'AEROPORT DE LUXEMBOURG S.A., en abrégé C.I.A. LUX confirme:

- avoir terminé au 30 avril 2002 la convention de domiciliation conclue avec Maître Simone Retter.
- avoir signé le 30 avril 2002, pour une durée indéterminée, une nouvelle convention de domiciliation avec MERCURIA SERVICES S.A., établie au 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Signature  
un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 67, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52168/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---

**C.I.A. LUX, COMPAGNIE IMMOBILIERE DE L'AEROPORT DE LUXEMBOURG S.A.,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 50.522.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 67, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Signature.

(52169/250/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---

**C.I.A. LUX, COMPAGNIE IMMOBILIERE DE L'AEROPORT DE LUXEMBOURG S.A.,  
Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 50.522.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 67, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2002.

Signature.

(52170/250/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---

**BUSINESS SOLUTIONS BUILDERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2445 Luxembourg, 43, rue des Roses.  
R. C. Luxembourg B 56.277.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 6 novembre 2001*

L'assemblée générale des actionnaires de BUSINESS SOLUTIONS BUILDERS LUXEMBOURG S.A. a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Troisième résolution*

L'assemblée décide, à ce jour, de nommer FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER ET ASSOCIES, ayant son siège social au 134, route d'Arlon, L-8008 Strassen, en tant que commissaire aux comptes pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Strassen, le 27 mars 2002.

Pour extrait sincère et conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 avril 2002, vol. 566, fol. 39, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52189/578/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---

**S.H.D. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 78.447.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2002, vol. 570, fol. 67, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(52171/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---

**S.H.D. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 78.447.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 5 juillet 2002*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes arrêté au 31 décembre 2001;
- l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs:

Monsieur Xaviert Hubert,

Madame Nathalie Duberga,

Société à responsabilité limitée RATIO SERENITY,

ainsi qu'au Commissaire aux Comptes, AGIS S.à r.l.

pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice arrêté au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 8 juillet 2002.

*Pour S.H.D. S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 67, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(52172/250/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---

**SPECIALY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 7, rue Edmond Reuter.  
R. C. Luxembourg B 46.412.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 11, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 3 juillet 2002.

Signatures.

(52196/578/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---

**FINANCIERE DE HESPERANGE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1899 Luxembourg, 45A, route de Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 51.168.

Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 portant sur la conversion du capital social des sociétés commerciales en euros, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2002 a procédé à la conversion du capital social en euros, de sorte que le capital social actuel de LUF 5.000.000,- est converti en EUR 123.946,76 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

En vertu des dispositions prévues à l'article premier de la loi du 10 décembre 1998, l'Assemblée a décidé de supprimer la mention de la valeur nominale des actions de la société.

En conséquence, le capital social de la société, nouvellement exprimé en euros, est désormais fixé à un montant de EUR 123.946,76, représenté par 5.000 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Luxembourg, le 28 juin 2002.

*Pour FINANCIERE DE HESPERANGE*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2002, vol. 570, fol. 50, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(52284/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

---

**SPORT-DISCOUNT-CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 200B, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 16.588.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 février 2002**Ordre du jour:*

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF pour passer d'un montant de LUF 500.000,- à un montant de EUR 12.394,68.

2. Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

3. Adaptation de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, intégralement libérées.

Ces parts sociales sont réparties comme suit:

Guy Weistroffer . . . . .	275 parts sociales
Y. Weistroffer-Dorres . . . . .	224 parts sociales
Thomas Kipper . . . . .	1 part sociale
Total . . . . .	<u>500 parts sociales</u>

4. Transfert du siège social de la société au 200B, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, c/o F. Kartheiser, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 février 2002*

Les associés de la société SPORT-DISCOUNT-CENTER, S.à r.l. ont décidé de convertir le capital social en euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Le capital social de LUF 500.000,- est ainsi converti de la façon suivante:

Conversion (40,3399) . . . . .	12.394,68 EUR
Augmentation de capital par apport en espèces. . . . .	105,32 EUR
	<u>12.500,00 EUR</u>

Le capital social de EUR 12.500,00 est représenté par 500 parts sociales de EUR 25,00 chacune, intégralement libérées.

Les associés de la société SPORT-DISCOUNT-CENTER, S.à r.l. ont décidé de transférer le siège social de la société au c/o F. Kartheiser, 200B, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Luxembourg, le 7 février 2002.

Signature.

*Décisions*

Les associés,

décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF pour passer d'un montant de LUF 500.000,- à un montant de EUR 12.394,68.

décident d'augmenter le capital social de EUR 105,32 pour le porter de son montant actuel de EUR 12.394,68 à EUR 12.500,00 par apport en espèces.

décident d'adapter l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00), divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

Ces parts sociales sont réparties comme suit:

Guy Weistroffer . . . . .	275 parts sociales
Yolande Weistroffer-Dorres . . . . .	224 parts sociales
Thomas Kipper . . . . .	1 part sociale
Total . . . . .	<u>500 parts sociales</u>

Décident de transférer le siège social de la société au 200B, rue de Luxembourg, c/o F. Kartheiser, L-8077 Bertrange à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Les associés*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 28, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52186/510/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

**WOXX, Société Coopérative,  
(anc. Gréngespoun, Société Coopérative).**

*Rapport de l'assemblée extraordinaire de la société coopérative Gréngespoun du 25 avril 2001*

1. L'assemblée générale extraordinaire s'est prononcée à l'unanimité en faveur du changement du nom de la société coopérative Gréngespoun en WOXX, Société Coopérative. L'article 1<sup>er</sup> de nos statuts est donc modifié comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il a été constitué une société sous forme d'une société coopérative qui a la dénomination de WOXX, Société Coopérative, anciennement Gréngespoun, Société Coopérative.»

2. La proposition du conseil d'administration de préciser le mode de convocation, le quorum et la majorité requise pour la validité des délibérations des assemblées générales extraordinaires a été acceptée à l'unanimité.

L'article 21 de nos statuts est donc complété. En voici le texte en entier:

«**Art. 21.** L'assemblée générale est convoquée au moins une fois par an au cours du 1<sup>er</sup> trimestre à la demande du conseil d'administration, des commissaires ou lorsqu'un cinquième des coopérateurs/trices le désire.

Elle est convoquée au moins quinze jours à l'avance par simple lettre missive et par publication dans un hebdomadaire au moins. L'ordre du jour de l'assemblée générale est joint à convocation.

L'assemblée générale désigne un bureau qui préside la réunion et qui rédige un procès-verbal. Les points portés à l'ordre du jour par le conseil d'administration, les commissaires ou les coopérateurs/trices ayant demandé la convocation d'une assemblée générale y seront traités.

Pour procéder à des modifications des statuts, il faut convoquer une assemblée générale extraordinaire qui peut cependant avoir lieu le même jour qu'une assemblée générale ordinaire. Le mode de convocation des deux types d'assemblées générales est identique et peut se faire par le même envoi. L'ordre du jour des assemblées générales extraordinaires doit reproduire les modifications statutaires proposées.

Pour pouvoir délibérer valablement, la moitié des coopérateurs/trices doivent être présent(e)s à l'assemblée générale extraordinaire. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée générale extraordinaire doit être convoquée au moins quinze jours à l'avance, par simple lettre missive aux coopérateurs/trices et par publication dans au moins un hebdomadaire. La lettre reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée générale extraordinaire délibère valablement, quel que soit le nombre des coopérateurs/trices présent(e)s. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir au moins 2/3 des voix des coopérateurs/trices présent(e)s ou représent(e)s.»

3. L'assemblée générale extraordinaire a procédé aux changements qui s'imposent avec l'introduction de l'euro en 2002. Les articles 5 et 8 sont adaptés comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est formé par la somme des parts souscrites par les membres. Il est illimité. Son minimum est fixé à 7.500,- euros.

**Art. 8.** Par acte constitutif les parts sociales ont été inscrites en espèces en raison de 125 euros.»

*Pour le conseil d'administration*

C. Serres

Présidente

*Rapport de l'assemblée générale ordinaire de la coopérative Gréngespoun, le 29 mars 2001*

*Ordre du jour:*

1. rapport de l'ancien conseil d'administration;
2. rapport financier de l'année 2000;
3. rapport des commissaires;
4. décharge du conseil d'administration;
5. appel aux candidatures et élection d'un nouveau conseil d'administration;
6. élection des commissaires;
7. perspectives de notre projet;
8. divers et discussion.

ad. 1. Rapport sur les activités du conseil d'administration.

Le conseil d'administration s'est réuni de nombreuses fois pour préparer, avec la rédaction, les différents projets réalisés au cours de l'année 2000: le WOXX en 3 feuillets, la compagnie de publicité, le site internet, etc.

ad. 2. et 3. Les finances (voir tableaux ci-joints).

*1) Compte de profits et pertes*

Les dépenses de 2000 étaient de 17.573.924,- LUF et les recettes de 16.372.375,- LUF. Nous avons donc un résultat final négatif qui s'élève à -1.202.549,- LUF. Cette perte est reportée sur l'exercice de l'année 2001.

Cette perte était prévue et essentiellement due aux coûts de la campagne de publicité de cette année. Pour réaliser ces projets, un montant d'un million de francs a cependant été accordé par une personne privée à l'A.s.b.l. Solidariteit mam Gréngespoun, A.s.b.l., dette qui sera remboursée par des mensualités peu élevées au cours des prochaines années. Dans ce sens, le résultat du bilan 2000 n'est pas particulièrement alertant. Notre situation financière restant toutefois précaire, le CA continuera, comme par le passé, à dresser tous les 3 mois un bilan intermédiaire pour comparer les résultats au budget.

## 2) Bilan Gréngespon 2000

Le capital de la société coopérative s'élevait à 2.260.000,- LUF à la fin de l'année 2000, ce qui est un surplus de 150.000,- LUF par rapport à l'année précédente.

Les résultats de l'exercice 2000 ont été contrôlés et approuvés par nos commissaires Romain Roden et Raymond Wagener qui ont proposé à l'assemblée générale de donner décharge au conseil d'administration.

Comme toujours, le rapport du réviseur externe, M. Marc Müller, peut être consulté dans les locaux du WOXX.

ad. 4. Décharge du comité.

Suite aux recommandations des commissaires aux comptes, l'AG a donné décharge au comité, à l'unanimité.

ad. 5. Appel aux candidatures et nomination d'un nouveau conseil d'administration.

Il n'y a eu ni démission, ni candidature. Les membres du conseil d'administration restent donc les mêmes, à savoir: Roga Garcia, Richard Graf, Monique Ludovicy, Jean-Michel Müller, Thierry Origer, Chantal Serres, Christiane Wagener et Renée Wagener.

Les charges seront distribuées au cours de la prochaine réunion du conseil d'administration.

Il reste encore un poste de délégué(e) du personnel à pourvoir dans les prochaines semaines.

ad. 6. Election des commissaires.

Les commissaires resteront les mêmes, à savoir: Raymond Wagener, Romain Roden et Paul Wagener.

ad. 7. Perspectives de notre projet:

Globalement, les échos au changement de nom et à la nouvelle présentation du WOXX ont été positifs. Au niveau des abonnements, un léger accroissement a pu être constaté, mais surtout au début de la campagne de publicité, à la rentrée. Il faudra donc continuer à faire des efforts, à nous faire connaître et à organiser ou coorganiser des manifestations, comme p.ex. des tables rondes, des conférences, des avant-premières, etc.

Depuis l'automne, la recherche d'annonces est assurée par une agence professionnelle ESPACE RÉGIE. Nous espérons que nous pourrions augmenter par ce biais les recettes du WOXX.

En fait c'est bien là que le bât continue à blesser: le manque de ressources financières. Notre hebdomadaire est certes devenu de plus en plus professionnel ces dernières années, mais il faut voir que c'est au prix d'efforts énormes de l'équipe rédactionnelle, qui reste mal payée et chroniquement surmenée. En plus il nous faudra faire des investissements au niveau du matériel informatique (surtout du réseau interne). L'appel au soutien financier, que ce soit par le biais d'achat de parts ou de dons reste donc toujours de vigueur!

*Pour le conseil d'administration*

C. Serres

*Présidente*

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 67, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(52184/000/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---

**MITARO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 55.373.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 1, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(52197/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---

**MITARO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 55.373.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 1, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(52198/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---



**COJUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 70.243.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 1, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(52199/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

**REAL ESTATE MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 1, rue Louvigny.  
R. C. Luxembourg B 32.104.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 février 2002**Ordre du jour:*

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF pour passer d'un montant de LUF 1.750.000,- à un montant de EUR 43.381,37.

2. Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

3. Adaptation de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à quarante-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 43.750,00), représenté par huit cent soixante-quinze (875) parts sociales de cinquante euros (EUR 50,00) chacune, intégralement libérées.

Ces parts sociales sont réparties comme suit:

GENERAL INVEST S.A.H. ....	700 parts sociales
Guy Weistroffer. ....	175 parts sociales
Total. ....	875 parts sociales

4. Transfert du siège social de la société au 1, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 février 2002*

Les associés de la société REAL ESTATE MARKETING, S.à r.l. ont décidé de convertir le capital social en euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Le capital social de LUF 1.750.000,- est ainsi converti de la façon suivante:

Conversion (40,3399) . . . . .	43.381,37 EUR
Augmentation de capital par apport en espèces . . .	368,63 EUR
	<u>43.750,00 EUR</u>

Le capital social de EUR 43.750,00 est représenté par 875 parts sociales de EUR 50,00 chacune, intégralement libérées.

Les associés de la société REAL ESTATE MARKETING, S.à r.l. ont décidé de transférer le siège social de la société au 1, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Luxembourg, le 7 février 2002.

Signature.

*Décisions*

Les associés,

décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF pour passer d'un montant de LUF 1.750.000,- à un montant de EUR 43.381,37.

décident d'augmenter le capital social de EUR 368,63 pour le porter de son montant actuel de EUR 43.381,37 à EUR 43.750,00 par apport en espèces.

décident d'adapter l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à quarante-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 43.750,00), divisé en huit cent soixante-quinze (875) parts sociales de cinquante euros (EUR 50,00) chacune.

Ces parts sociales sont réparties comme suit:

GENERAL INVEST S.A.H. ....	700 parts sociales
Guy Weistroffer. ....	175 parts sociales
Total. ....	875 parts sociales

Décident de transférer le siège social de la société au 1, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les associés

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 28, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52185/510/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

**DISTRISPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3364 Leudelange, rue de la Poudrerie.

R. C. Luxembourg B 60.579.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 février 2002*

*Ordre du jour:*

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF pour passer d'un montant de LUF 4.000.000,- à un montant de EUR 99.157,41.

2. Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

3. Adaptation de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,00), représenté par quatre cents (400) parts sociales de deux cent cinquante euros (EUR 250,00) chacune, intégralement libérées.

Ces parts sociales sont réparties comme suit:

FINANCEMENT COMMERCIAL S.A.H. ....	300 parts sociales
LOTH I HOLDING S.A. ....	100 parts sociales
Total .....	400 parts sociales

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 février 2002*

Les associés de la société DISTRISPORT, S.à r.l. ont décidé de convertir le capital social en euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

Le capital social de LUF 4.000.000,- est ainsi converti de la façon suivante:

Conversion (40,3399) .....	99.157,41 EUR
Augmentation de capital par apport en espèces. . . .	842,59 EUR
	<u>100.000,00 EUR</u>

Le capital social de EUR 100.000,00 est représenté par 400 parts sociales de EUR 250,00 chacune, intégralement libérées.

Luxembourg, le 7 février 2002.

Signature.

*Décisions*

Les associés,

décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF pour passer d'un montant de LUF 4.000.000,- à un montant de EUR 99.157,41.

décident d'augmenter le capital social de EUR 842,59 pour le porter de son montant actuel de EUR 99.157,41 à EUR 100.000,00 par apport en espèces.

décident d'adapter l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,00), divisé en quatre cents (400) parts sociales de deux cent cinquante euros (EUR 250,00) chacune.

Ces parts sociales sont réparties comme suit:

FINANCEMENT COMMERCIAL S.A. ....	300 parts sociales
LOTH I HOLDING S.A. ....	100 parts sociales
Total .....	400 parts sociales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les associés

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2002, vol. 570, fol. 28, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52187/510/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

**HOKO PACIFIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 7, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 42.931.

*Extrait de la décision collective des associés du 21 décembre 2001*

Les associés prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Les associés décident de supprimer la valeur nominale des parts.

*Deuxième résolution*

Les associé décident de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en euro (EUR).

*Troisième résolution*

Les associés décident de changer, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de francs luxembourgeois (LUF) en euro (EUR).

Après conversion, le capital social sera fixé à vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf euros trente-cinq centimes (24.789,35 EUR), représenté par mille (1.000) parts sans désignation de valeur nominale.

*Quatrième résolution*

Les associés décident de rétablir une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) par part sociale.

*Cinquième résolution*

En conséquence de ce qui précède, les associés décident de modifier avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002, le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Strassen, le 26 juin 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2002, vol. 570, fol. 15, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52193/578/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

**C.F.M. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 24.414.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 1, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(52200/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

**ProLogis FRANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 62.260.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2002, vol. 570, fol. 34, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2002.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

D. Bannerman

Gérant

(52293/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

**ProLogis FRANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: 5,500,000.**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 62.260.

*Annual General Meeting held in Luxembourg on June 30, 2002*

*Agenda:*

1. Presentation of the annual accounts of the Company as at December 31, 2001.

2. Approval of the annual accounts of the Company as at December 31, 2001.
3. Allocation of the results.
4. Discharge to the managers.
5. Miscellaneous.

After duly considering the various items of the agenda, the sole shareholder resolves:

*First resolution*

The sole shareholder takes due note of the annual accounts of the Company as at December 31, 2001.

*Second resolution*

The sole shareholder of the Company resolves to approve the annual accounts of the Company as at December 31, 2001.

*Third resolution*

The sole shareholder of the Company resolves to carry forward the losses of the Company for the financial year in the amount of 70,111.-.

*Fourth resolution*

The sole shareholder of the Company resolves to grant discharge to the sole Manager, i.e. ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., for the term of its office from January 1, 2001 to December 31, 2001.

*Fifth resolution*

The sole shareholder of the Company takes note that the term of office of the sole Manager, i.e. ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., will expire on December 31, 2002.

The sole shareholder therefore resolves that the term of office of ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l. shall not lapse on December 31, 2002 but shall continue for an unlimited period of time.

There being no further business the meeting was closed.

*For and on behalf of ProLogis, S.à r.l.  
represented by ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.  
Manager  
D. Bannerman  
Manager*

*Excerpt of the resolutions of the sole Shareholder of the Company taken on June 30, 2002*

It was resolved that:

1. Discharge was granted to the sole Manager, i.e. ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., for the term of its office from January 1, 2001 to December 31, 2001.
2. The term of office of the sole Manager, i.e. ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., which should expire on December 31, 2002, has been extended for an unlimited period of time.

Date: June 30, 2002.

*ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.  
Manager  
D. Bannerman  
Manager*

**Traduction pour les besoins de l'Enregistrement:**

*Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 30 juin 2002*

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1<sup>er</sup> janvier 2001 au 31 décembre 2001.
2. Le mandat du gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., lequel doit expirer le 31 décembre 2002, a été prorogé pour une durée illimitée.

Date: le 28 juin 2002.

*ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.  
Gérant  
D. Bannerman  
Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2002, vol. 570, fol. 34, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

**INTERLUDE S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 23.646.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 1, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(52201/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---

**LEONCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 62.624.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 1, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(52202/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---

**EUROSIT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 42.860.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 1, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(52203/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---

**COLBY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 19, avenue des Archiducs.  
R. C. Luxembourg B 66.021.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 1, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(52204/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---

**MITARO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 55.373.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 1, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(52205/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---

**BERBA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 40.951.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 1, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(52206/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---

**OPHIUCUS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 51.437.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 1, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(52207/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---

**GIMMER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 46.443.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 1, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(52208/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---

**OSONA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 49.600.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2002, vol. 570, fol. 1, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(52209/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---

**EUROPEAN ENTERPRISES CONSULTING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Junglinster, 8, rue des Roses.  
R. C. Luxembourg B 60.775.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 57, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(52210/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---

**ACL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange, 54, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 39.480.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 57, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(52211/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---

**ACL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange, 54, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 39.480.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 57, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(52212/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---

**ACL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Bertrange, 54, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 39.480.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 57, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(52213/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---

**CHAMBERLEY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 30.193.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 57, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(52214/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---

**CHAMBERLEY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 30.193.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 57, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(52215/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---

**INTERLUDE S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 23.646.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 57, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(52216/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---

**TRADLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Windhof, 11, rue des Trois Cantons.  
R. C. Luxembourg B 53.440.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 57, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(52217/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---

**MAGNUS & DIEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 53.182.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 57, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(52218/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---

**MAGNUS & DIEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 53.182.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 57, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(52219/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---

**MAGNUS & DIEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 53.182.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 57, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(52220/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---



**ELAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital EUR 12.394,68.**

Siège social: Bertrange, 19, Cité Alexandre de Colnet.  
R. C. Luxembourg B 30.752.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 570, fol. 57, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2002.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(52221/504/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---

**CMI INSURANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Luxembourg, 166, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 67.803.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 73, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2002.

CMI INSURANCE LUXEMBOURG S.A.

(52222/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---

**CMI INSURANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Luxembourg, 166, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 67.803.

L'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 20 juin 2001 a reconduit les mandats des Administrateurs sortants, MM. Roland Ward, Michael Stuart Robinson, Guy Harles et Christopher Dell pour un nouveau terme d'un an.

MM. Simon John Friend et Frank Xavier O'Brien ont démissionné de la fonction d'administrateur et Mme Alison Hill et M. Benoît Mariscal ont été nommé administrateurs de la société.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2003.

Pour extrait conforme

CMI INSURANCE LUXEMBOURG S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 73, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52223/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

---

**GREEN MARKETING, Société Anonyme.**

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the twenty-eighth of June.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) STANZA SERVICES LIMITED, a company having its registered office at 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

2) PALADIN LIMITED, a company having its registered office at 80, Broad Street, Monrovia, Liberia,  
both here represented by Ms Sonia Garcia, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

by virtue of two proxies given in Luxembourg, on June 26, 2002.

Such proxies, after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties («the Appearers»), through their mandatory, have decided to form amongst themselves a limited corporation (Société Anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

**Chapter I. - Status and Name, Registered Office, Objects, Duration, Capital, Changes in Capital and Shares**

**Art. 1. Status and Name.**

There is hereby formed a joint stock corporation (société anonyme) called GREEN MARKETING («the Company»).

**Art. 2. Registered Office.**

2.1 The registered office is established in the municipality of Luxembourg and may, by resolution of the Directors of the Company, be transferred from one address to another within that municipality. Transfers to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg may be effected by resolution of shareholders in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 11).

2.2 The Board of Directors of the Company («the Board») may resolve that the Company establish branches or other offices within the Grand Duchy of Luxembourg or in any other country.

2.3 Should extraordinary events of a political, economic or social nature, which might impair the normal activities of the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, take place or be imminent, the registered office may be transferred temporarily abroad by resolution of the Board or by declaration of a person duly authorised by the Board for such purpose. Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, shall remain of Luxembourg nationality.

**Art. 3. Objects.**

3.1 The objects of the Company are to conduct the following activities:

(a) To hold participatory interests in any enterprise in whatever form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, and to manage, control and develop such interests. The Company may in particular borrow funds from and grant any assistance, loan, advance or guarantee to enterprises in which it has an interest or which hold an interest in the Company.

(b) To acquire negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfere exchange, license or otherwise.

(c) The Company may borrow or raise money with or without guarantee and in any currency by the issue of notes, bonds, debentures or otherwise.

(d) To provide or procure the provision of services of any kind necessary for or useful in the realisation of the objects referred to above or closely associated therewith.

3.2 Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.

3.3 The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects without being bound by the provisions of the law of 31 July 1929 on holding companies.

**Art. 4. Duration.**

Subject to the provisions of Article 27 the Company is established for an unlimited duration.

**Art. 5. Capital.**

5.1 The Company has an issued capital of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-), divided into fifteen thousand and five hundred (15,500) shares with a par value of two euros (EUR 2.-) each, which have been fully paid up in cash.

5.2 The Company shall have an authorized capital of five hundred thousand euros (EUR 500,000.-), divided into two hundred and fifty thousand (250,000) shares with a par value of two euros (EUR 2.-) each.

**Art. 6. Changes in Share Capital.**

6.1 The Board is hereby authorized to issue further shares so as to bring the total issued capital of the Company up to the total authorized capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed of June 28, 2002 in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations». The period or extent of this authorization may be extended by the Shareholders in Extraordinary General Meeting (as defined in Article 11) from time to time.

6.2 The Board is hereby authorized to determine the conditions attaching to any subscription for shares under Article 6.1 including the issue of shares as ordinary or repurchaseable shares and may from time to time resolve to effect such whole or partial increase by such means as are permitted by the law of 10 August 1915, as amended, («the Law»), including by the issue of shares upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

6.3 The Board is authorized to issue shares under and during the period referred to in Article 6.1 without the shareholders having any preferential subscription right. The price per share at which such further shares are issued shall be left to the discretion of the Board. The Board shall, however, ensure that except where such shares are issued to current shareholders pro rata to their shareholdings in the Company as at the date of such new issue, or where current shareholders otherwise agree, the price per share, at which such further shares are issued, shall not have the effect of diluting the value of shares in the Company held by current shareholders at the time of such new issue.

6.4 When the Board effects a whole or partial increase in capital in terms of the above resolutions, it shall be obliged to take steps to amend Article 5 in order to record this increase and the Board is further authorized to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.

6.5 When the Board issues repurchaseable shares, it shall ensure that the amendments to Article 5 shall include provisions relating to the repurchaseable rights attaching to such shares and the conditions for their repurchase.

6.6 The authorized or issued capital may be further increased or reduced by a resolution of Shareholders in Extraordinary General Meeting.

**Art. 7. Shares.**

7.1 At the option of the owner, shares in the Company may be registered or issued to bearer, save where the Law prescribes registered form.

7.2 Shares may be issued, at the option of the owner, in certificates representing single shares or two or more shares.

7.3 Shares certificates shall be issued to shareholders in accordance with the provisions of the Law in such form and in such denominations as the Board shall determine. Except as provided in article 7.4, certificates may only be exchanged for other certificates with the consent of the Board and subject to such conditions as the Board may determine. In the case of joint holders, delivery of a certificate to one shall be delivery to all. Share certificates shall be signed by two Directors or by one Director and one officer with due authority from the Board and registered as required by the Law. Signatures may be reproduced in facsimile form except in the case of an officer who is not a Director.

7.4 Where part only of the shares comprised in a certificate for registered shares is transferred, the old certificate shall be cancelled and a new certificate for the balance of such shares issued in lieu without charge.

7.5 The registered holder of any registered share shall be the owner of such share and the Company shall not be bound to recognise any other claim to or interest in any such share on the part of any other person.

7.6 The Company shall regard the first named of any joint holder of registered shares as having been appointed by the joint holders to receive all notices and to give an effectual receipt dividend payable in respect of such shares.

7.7 The Company shall not accept the registration of more than four joint holders of registered shares and in addition shall have the right at any time to suspend the exercise of any rights attached to any share until one person is designated to be, for the Company's purposes, owner of the shares.

7.8 The register of shareholders of the Company («the Register») may be closed during such time as the Board thinks fit, not exceeding, in the whole, thirty days which are business days in Luxembourg in each year. For the purpose of these Articles «business day» means a day on which banks in Luxembourg are open for business.

7.9 The Register shall be kept at the registered office and shall be open for inspection by shareholders between 10.00 a.m. and 12.00 a.m. on any business day in Luxembourg.

7.10 If a share certificate is destroyed, damaged or defaced or alleged to have been lost or stolen, a new share certificate representing the same shares may be issued to the holder upon request subject to delivery up of the old certificate or (if alleged to have been lost or destroyed) compliance with the provisions of the applicable law.

**Art. 8. Transfer.**

8.1 Except as stated in articles 8.2 and 9 below, shares shall not be subject to any restriction in respect of transfer and they shall be transferable free of any charge.

8.2 The Board may refuse to accept or give effect to any transfer of the Company's registered shares (other than pursuant to a normal stock exchange transaction), and may refuse to give effect to any instruction regarding the payment of dividends, if the Board, after due deliberation and at its sole discretion, believes for any reason that such transfer or instruction:

(a) has been executed or given in circumstances indicating that the shareholder concerned had not acted of his own volition; or

(b) reflects or was executed pursuant to a confiscatory or expropriatory act of a foreign authority; or

(c) reflects or was executed pursuant to a compulsory transfer under the laws of a foreign jurisdiction for no consideration or for consideration which would be regarded as inadequate in normal business practice.

8.3 The transfer of registered shares shall take effect upon an entry being made in the Register pursuant to an instrument of transfer dated and signed by or on behalf of the transferor and the transferee or by their authorised agents, or pursuant to an instrument of transfer or other documents in a form which the Board deems in its discretion sufficient to establish the agreement of the transferor to transfer and the agreement of the transferee to accept transfer. Instruments of transfer of registered shares shall be lodged at a transfer office of the Company accompanied by the certificate or certificates in respect of such shares as are to be transferred and, if the instrument of transfer is executed by some other person on behalf of the transferor or transferee, evidence for the authority of the person so to do, and/or such other evidence as the Board may require to prove title of the transferor or his right to transfer the shares.

8.4 Any person becoming entitled to shares in consequence of the death or insolvency of any shareholder, upon producing evidence in respect of which he proposes to act under this Article or of this title, as the Board thinks sufficient in its discretion, may be registered as a shareholder in respect of such shares or may, subject to these Articles, transfer such shares. Where joint holders are registered holders of a share or shares then in the event of the death of any joint holder and in the absence of an appropriate amendment in the register at the request of the legal successor of the deceased joint holder and the remaining joint holder or holders, the remaining joint holder or holders shall be, for the Company's purposes, the owner or owners of the said share or shares and the Company shall recognise no claim in respect of the estate of any deceased joint holder except in the case of the last survivor of such joint holders.

8.5 The Company shall make no charge in respect of the registration of a transfer or any other document relating to the right of title to any share.

8.6 The Board may require indemnities from any person requesting it to exercise its powers as described in the present article 8.

**Chapter II. - Administration and Supervision****Art. 9. General Meetings of Shareholders («General Meetings»).**

9.1 The annual General Meeting shall be held, in accordance with the law, on May 15 each year at 11.00 a.m.

If this day is not a business day, the meeting shall be held on the next business day at the same time. For the purpose of these Articles «business day» means a day on which banks in Luxembourg are open for business. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

9.2 All General Meetings shall be held either at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg as indicated in the convening notice issued by the Board or the Commissaire (as defined in Article 20).

9.3 Notice of General Meetings shall set out the date, place and time of the meeting and the agenda of the meeting and shall be:

(a) either published by insertion twice eight days apart and at least eight days before the meeting in the Mémorial and in a newspaper of Luxembourg and in a newspaper circulating in such other jurisdictions where shareholders are known to be resident and shall be sent by ordinary post or otherwise served on all registered shareholders, at their last known address of record, at least 21 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting, or

(b) alternatively, at the option of the Company, shall instead only be sent by registered post to all registered shareholders, at their last known address of record, at least 21 days prior to the date of the meeting excluding the day of posting and the day of the meeting.

The Agenda for an Extraordinary General Meeting shall also describe any proposed changes to the Articles and, in the case of a proposed change of the object or the form of the Company or a proposed increase of commitments of shareholders, set out the full text of the proposed amendments.

The non-receipt of a Notice of General Meeting sent to addresses of shareholders recorded in the register by any person entitled to receive such Notice shall not invalidate the proceedings at that meeting.

Where all the shareholders are present or represented and acknowledge having had prior notice of the agenda submitted for their consideration, the General Meeting may take place without convening notices.

9.4 (a) General and Extraordinary General Meetings shall be presided over by the Chairman or a Vice-Chairman of the Board (the «Chairman» or «Vice-Chairman» respectively) of the Company or, failing them, by a Director appointed by the Board. In the event that no Director is present at the meeting the Chairman of the meeting shall be elected by a majority of shareholders present (or represented) and voting. The agenda for such meetings shall be drawn up by the Board and shall be set forth in the convening notice.

(b) The minutes of any General and Extraordinary General Meeting will be recorded by the secretary of the meeting, who need not be a shareholder and who shall be elected by the meeting, and, unless any shareholder who is present in person or is represented by proxy wishes to exercise his right to sign the minutes, the minutes will be signed by the Chairman and the Secretary only. The minutes shall record -

i) that due notice of the meeting had been properly given to (or had been waived by) all shareholders,

ii) the number of shareholders present or represented and whether or not the meeting was quorate, and

iii) if the meeting was quorate, that it was properly constituted and could validly deliberate on the matters set out in the agenda.

(c) Only if a majority of shareholders present or represented at the meeting so resolve, shall scrutineers be appointed and an attendance list recording those shareholders present or represented be kept. In all other circumstances, the Chairman and the Secretary of the meeting shall be responsible for ensuring and recording in the minutes that all requirements have been or are met as to proper notice, quorum and the required majority for the valid adoption of resolutions.

9.5 The Board shall prescribe the conditions to be met by shareholders in order to attend and vote at a General or an Extraordinary General Meeting including (without limiting the foregoing) the record date for determining the shareholders entitled to receive notice of and to vote at any such meetings and the conditions upon which holders of bearer shares shall be entitled to attend such meetings.

9.6 Every shareholder may vote in person or be represented by a proxy, who need not be a shareholder. A corporate shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer.

9.7 Every shareholder shall have the right to one vote for every share held in the Company. Resolutions of General Meetings shall be passed by a majority vote of members present or represented. Except on proposals to change the nationality of the Company or to increase commitments of shareholders, which shall require the unanimous consent of all shareholders of the Company, resolutions of Extraordinary General Meetings amending the articles of incorporation shall be passed by the affirmative vote of two thirds of members present or represented.

#### **Art. 10. Powers of General Meetings.**

Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The resolutions passed by such a meeting shall be binding upon all the shareholders. The General Meeting shall have the fullest powers to authorise or ratify all acts taken or done on behalf of the Company.

#### **Art. 11. Extraordinary General Meeting.**

A General meeting called in order to amend these Articles, or to do anything required either by law or by these Articles to be done at a meeting which meets certain specified conditions as to notice, quorum and majority required by law, is referred to in these Articles as an «Extraordinary General Meeting». Subject to the agenda and voting requirements referred to in Articles 9.3 and 11 hereof respectively, all or any of the provisions of these Articles may be amended by an Extraordinary General Meeting.

### Chapter III. - Board of Directors and Commissaire

#### Art. 12. Directors.

12.1 The Company shall be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders («the Board»).

12.2 The Directors shall be appointed by the General Meeting for a period of no more than six years but they shall be eligible for re-election. Directors may be dismissed at any time by such General Meeting.

12.3 In the event of a vacancy on the Board arising otherwise than on the occasion of a General Meeting, the remaining Directors meeting together may appoint provisionally a replacement whose term of office shall expire at the next General Meeting.

#### Art. 13. Board Chairman and Vice Chairmen.

The Board shall elect a Chairman of the Company from among its members. It may elect one or several Vice-Chairmen. In the absence of the Chairman, the Board will be chaired by a Vice-Chairman and, failing him, by a Director elected by the Directors present at the meeting.

#### Art. 14. Board Meetings.

14.1 The Board shall meet when called to do so by the Chairman of the Company, a Vice-Chairman or two Directors.

14.2 A Director may attend a meeting of the Board physically or by conference telephone or may be represented by another Director to whom a proxy has been given. A Director attending in any such manner shall be deemed present at the meeting. The Board may validly deliberate on the matters before it and take decisions only if at least a majority of its members are present or represented.

14.3 A proxy may be given in writing, including telegram, telecopied message, telex or any other means of communication generally accepted for business purposes.

14.4 In case of urgency, Directors may record their vote by letter, telegram, telex or telecopied message.

#### Art. 15. Powers of the Board.

15.1 The Board shall have full power to perform all such acts as are necessary or useful to further the objects of the Company.

15.2 The Board has the widest powers to act on behalf of and in the interest of the Company including all acts of management of, or of disposition on behalf of the Company. All matters which are not expressly reserved for the General or Extraordinary Meeting by law or by these Articles fall within the scope of the Board's authority and power.

#### Art. 16. Resolutions of the Board.

16.1 Resolutions of the Board shall only be adopted by a majority of the votes cast. Decisions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting.

16.2 Written resolutions in one or more counterparts signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held.

16.3 Copies or extracts of the minutes shall be signed by one Director or any other officer designated for such purpose by the Board.

#### Art. 17. Delegation of the Powers of the Board.

17.1 The Board may generally or from time to time delegate all or part of its powers regarding daily management either to an executive or other committee or committees whether or not comprising Directors and to one or more Directors, managers or other agents, who need not necessarily be shareholders and may grant authority to such committees, Directors, managers, or other agents to sub-delegate. The Board shall determine the powers and special remuneration attached to this delegation of authority.

17.2 If authority for day-to-day management is delegated to a single Director, the prior consent of the General Meeting is required.

17.3 The Board may also confer any special powers on one or more attorneys or agents of its choice.

17.4 The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of any two Directors or by the single signature of any person appointed with special powers pursuant to Article 17 in relation to the exercise of those special powers.

#### Art. 18. Directors' Interests.

18.1 No contract or other transaction between the Company and any other Company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a Director, associate, officer or employee of such other corporation, firm or other entity.

18.2 Any Director or officer who is a Director, officer or employee of any corporation, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

18.3 In the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or form part of any quorum or vote on any such transaction, such transaction, and such Director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding General Meeting.

#### Art. 19. Indemnity and Responsibility.

19.1 Subject to article 19.3, every Director and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the Board out of the funds of the Company to pay all damages, charges, costs, losses and expenses which any such Director, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason

of any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such Director, officer, servant or agent in connection with any action or proceeding (including any proceedings in respect of any matter mentioned in Article 19.3 (a) which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the Director, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter mentioned in Article 19.3 (a) to which he may be made a party by reason of his having acted as such or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified, or in any way in the discharge of his duties including travelling expenses.

19.2 Subject to article 19.3, no Director, officer, servant or agent of the Corporation shall be liable for the acts, receipts, neglects or defaults of any other Director, officer, servant or agent or for joining in any receipt or other act for conformity, or for any loss or expense happening to the Company through the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of the Board for or on behalf of the Company, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage arising from the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any moneys, securities or effects shall be deposited, or for any loss or damage occasioned by any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

19.3 (a) A Director shall be liable and shall not be indemnified by the Company in respect of loss or damage:

(i) to the Company, when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or wilful act or default; or

(ii) to the extent provided in the Law but no further, to the Company or to third parties when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law on Commercial Companies, as amended or of these Articles unless the Director did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the Director and unless the Director notifies the breach to the next General Meeting.

(b) Should any part of article 19.1 or 19.2 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such articles may be applied, the Articles shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

#### **Art. 20. Commissaire.**

20.1 The financial situation of the Company shall be monitored and its books of account verified by a Commissaire who may be the auditor of the Company but who shall not otherwise be associated with the Company.

20.2 The Commissaire shall be appointed by the General Meeting for a period ending at the date of the next Annual General Meeting and until his successor is elected. The Commissaire shall remain in office until re-elected or until his successor is elected.

20.3 The Commissaire in office may be removed from office at any time by the General Meeting with or without cause.

20.4 In the event that the criteria laid down by the Law are met, the Commissaire shall be replaced by a «réviseur d'entreprises» to be appointed by the General Meeting from the members of the «Institut des Réviseurs d'Entreprises».

#### **Art. 21. Remuneration of Directors and Commissaire.**

The General Meeting may allocate to the Directors and Commissaire fixed or proportional emoluments and attendance fees, to be charged to general expenses.

### **Chapter IV. - Financial Year, Financial Statements, Appropriation of Profits**

#### **Art. 22. Financial Year.**

The financial year of the Company shall begin on the 1st of January and end on the 31st of December of the same year.

#### **Art. 23. Financial Statements.**

23.1 The Board shall prepare a balance sheet and profit and loss account of the Company in respect of each financial year.

23.2 Every balance sheet and profit and loss account shall be drawn up in accordance with generally accepted accounting principles and the applicable law.

#### **Art. 24. Adoption of Accounts.**

24.1 The annual General Meeting shall be presented with reports by the Directors and Commissaire and shall consider and, if it thinks fit, adopt the balance sheet and profit and loss account.

24.2 After adoption of the balance sheet and profit and loss account, the annual General Meeting may by separate vote discharge the Directors and Commissaire from any and all liability to the Company in respect of any loss or damages arising out of or in connection with any acts or omissions by or on the part of the Directors and Commissaire made or done in good faith and without gross negligence. A discharge shall not be valid should the balance sheet contain any omission or any false or misleading information distorting the real state of affairs of the Company or record the execution of acts not specified in these Articles unless they have been specifically indicated in the convening notice.

#### **Art. 25. Appropriation of Profits.**

25.1 The surpluses, as shown in the accounts, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciation, shall constitute the net profit of the Company.

25.2 From the net profit thus determined shall be deducted five per cent, to be appropriated to the legal reserve. This deduction shall cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund shall have reached one tenth of the subscribed share capital. The appropriation of the balance of the profit, after provision for taxation, if applicable, has been made, shall be determined by the annual General Meeting upon proposal by the Board.

25.3 This appropriation may include the distribution of dividends, creation or maintenance of reserve funds and provisions, and determination of the balance to be carried forward.

25.4 Any dividend distributed shall be paid at the places and at the time fixed by the Board. The General Meeting may authorise the Board to pay dividends in any currency and, at its sole discretion, fix the rate of conversion of the dividends into the currency of the actual payment.

25.5 No dividend may be declared by the General Meeting unless the Company is able to meet the criteria of liquidity laid down by Article 72.3 of the Law of August 10, 1915, as amended by the Law of April 24, 1983.

**Art. 26. Interim Dividends.**

Payment on account of dividends may be made in accordance with the provisions of the Law as it may apply at the time such payment is made.

**Chapter V. - Dissolution and Liquidation**

**Art. 27. Dissolution.**

The Extraordinary General Meeting may at any time decide to dissolve the Company. The General Meeting shall determine the method of liquidation and shall appoint one or several liquidators to deal with all the assets of the Company and to settle the liabilities of the Company. From the net assets arising out of the liquidation and settlement of liabilities there shall be deducted a sum required for the reimbursement of the paid-up and non-redeemed amount of the shares. The balance shall be allocated equally between all the shares.

**Chapter VI. - General**

**Art. 28. Applicable Law.**

Save as otherwise stated in these Articles, the Law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, shall apply.

*Transitory provisions*

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2002.
- 2) The first annual general meeting shall be held on May 15, 2003.

*Subscription and Payment*

The Appearers have subscribed the shares as follows:

1) STANZA SERVICES LIMITED, prenamed, fifteen thousand four hundred and ninety-nine shares . . . . .	15,499
2) PALADIN LIMITED, prenamed, one share. . . . .	1
Total: fifteen thousand and five hundred shares . . . . .	15,500

All shares have been entirely subscribed and fully paid up in cash, so that the sum of thirty-one thousand (31,000.-) euros (EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

*Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand and nine hundred (2,900) euros.

*Constitutive meeting*

Here and now, the Appearers, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at three and that of the Commissaires at one.
- 2) The following persons have been appointed Directors:
  - a) Mr John B. Mills, consultant, residing at 9, rue Désiré Zahren, L-5942 Itzig;
  - b) Mr Malcolm K. Becker, general director and accountant, residing at 9, Cité Beaulieu, L-6195 Imbringen, and
  - c) SOLON DIRECTOR LIMITED, a company having its registered office at TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas.
- 3) The following is appointed auditor:  
FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., a company having its registered office at 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.
- 4) The mandates of the Directors and the Commissaire shall expire after the annual general meeting of 2003.
- 5) The Company shall have its registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal on the day and year first hereinbefore mentioned in Luxembourg.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the Appearers, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le vingt-huit juin.

Par-devant, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) STANZA SERVICES LIMITED, une société ayant son siège social au 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

2) PALADIN LIMITED, une société ayant son siège social à Falcon Cliff, Palace Road, Douglas, Ile de Man, toutes les deux ici représentées par Mademoiselle Sonia Garcia, employée privée, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 26 juin 2002.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont décidé de créer entre elles une société anonyme conformément aux statuts ci-dessous:

**Chapitre I<sup>er</sup>. - Statuts et Nom, Siège Social, Objet, Durée, Capital, Modifications du Capital, Actions**

**Art. 1<sup>er</sup>. Statut et Dénomination.**

Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GREEN MARKETING («la Société»).

**Art. 2. Siège Social.**

2.1 Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut par décision du conseil d'administration («le Conseil») être transféré d'une adresse à une autre endéans cette commune. Des transferts à un autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg peuvent être effectués par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires (telle que définie à l'article 11).

2.2 Le Conseil pourra décider l'établissement de filiales ou d'autres bureaux de la société à l'intérieur ou à l'extérieur du Grand-Duché.

2.3 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sur résolution du Conseil ou sur déclaration d'une personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil. Cette mesure temporaire ne pourra toutefois avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera de nationalité luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet l'exercice des activités suivantes:

(a) Elle peut détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sortes d'entreprises, luxembourgeoises ou étrangères, et elle peut administrer, contrôler et développer ces participations. La Société peut emprunter sous toutes les formes et accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie à toute entreprise dans laquelle elle a un intérêt.

(b) Elle peut acquérir toutes sortes de valeurs mobilières négociables ou non négociables (y inclus celles émises par tout gouvernement ou autre autorité internationale, nationale ou communale), ainsi que des brevets, des droits d'auteurs et toute autre forme de propriété intellectuelle et droits y attachés que ce soit par voie de contribution, souscription, option, achat ou autre et elle peut les exploiter soit par vente, transfert, échange, licence ou autrement.

(c) Elle peut emprunter et mobiliser des fonds avec ou sans garantie et dans toute devise par l'émission de billets, bons, obligations ou autres.

(d) Elle peut offrir toutes sortes de services nécessaires ou utiles à la réalisation des objets ci-avant décrits ou reliés à ces objets.

3.2 Toute activité exercée par la Société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs, qui peuvent être ouvertes au public.

3.3 La Société peut faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social sans être soumise aux dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 4. Durée.**

La durée de la Société est illimitée, sous réserve des dispositions de l'article 27.

**Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, entièrement libérées en espèces.

5.2 Le capital autorisé de la Société est établi à cinq cent mille (500.000,-) euros (EUR), divisé en deux cent cinquante mille (250.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

**Art. 6. Modifications du Capital Social.**

6.1 Le Conseil est autorisé à émettre des actions supplémentaires de façon à ce que le total du capital social souscrit et émis de la Société atteigne le total du capital autorisé, en une fois ou en tranches successives à la seule discrétion du Conseil et à accepter des souscriptions pour ces actions endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 28 juin 2002 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. La durée ou l'extension de ce



pouvoir peut être prolongée de temps en temps par les actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire (telle que définie à l'article 11).

6.2 Le Conseil est également autorisé à fixer les conditions de toute souscription d'actions conformément à l'article 6.1, y compris l'émission d'actions ordinaires ou rachetables et à décider de temps en temps l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation par les moyens autorisés par la loi modifiée du 10 août 1915 («la loi»), y compris par l'émission d'actions résultant de la conversion de bénéfice net de la société en capital et l'attribution aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

6.3 Le Conseil est autorisé à émettre des actions pendant la période dont il est fait référence à l'article 6.1 sans que les actionnaires aient un droit de souscription préférentiel. Le prix par action auquel ces actions supplémentaires seront émises sera laissé à la discrétion du Conseil. Le Conseil s'assurera cependant que, excepté dans le cas où ces actions seront émises aux actionnaires existants proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans la société au moment de la nouvelle émission, ou si les actionnaires existants en conviennent autrement, le prix par action, auquel ces actions supplémentaires seront émises, n'aura pas pour effet de diminuer la valeur des actions de la société détenues par les actionnaires existants au moment de la nouvelle émission.

6.4 Lorsque le Conseil effectuera une augmentation totale ou partielle de capital dans le cadre des résolutions précitées, il sera tenu de faire modifier l'article cinq des statuts de manière à refléter cette augmentation; le Conseil sera en outre autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en oeuvre et la publication de cette modification en concordance avec la loi.

6.5 Lorsque le Conseil émettra des actions rachetables, il s'assurera que les modifications apportées à l'article 5 comprendront des dispositions relatives aux droits de rachat afférents à ces actions et aux conditions de leur rachat.

6.6 Par ailleurs, le capital autorisé ou émis peut encore être augmenté ou réduit par résolutions des actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire.

#### **Art. 7. Actions.**

7.1 Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

7.2 Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

7.3 Les certificats d'actions seront émis aux actionnaires selon les dispositions de la loi dans la forme et les dénominations déterminées par le Conseil. Excepté dans le cas prévu à l'article 7.4, les certificats pourront seulement être échangés contre d'autres avec le consentement du Conseil et sous réserve des conditions déterminées par le Conseil. Dans le cas de co-détenteurs, la remise d'un certificat à l'un d'entre eux équivaldra à la remise à tous. Les certificats seront signés par deux administrateurs ou par un administrateur et un agent dûment autorisé par le Conseil et enregistré comme la loi le requiert. Les signatures pourront être reproduites sous forme de facsimilé sauf dans le cas où l'agent n'est pas administrateur.

7.4 Lorsqu'une partie seulement des actions représentées par un certificat d'actions nominatives est transférée, l'ancien certificat sera annulé et un nouveau certificat représentant le solde des actions sera émis en remplacement, sans frais.

7.5 Le détenteur déclaré d'une action nominative sera le propriétaire de cette action et la société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications ni les intérêts suscités par cette action qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

7.6 La Société considérera la première personne citée parmi les co-détenteurs d'actions nominatives comme ayant été désignée par les copropriétaires pour recevoir toutes les convocations et donner en bonne et due forme un reçu pour tout dividende payable afférent à ces actions.

7.7 La Société n'acceptera pas d'enregistrer plus de quatre co-détenteurs d'actions nominatives et en outre aura le droit à tout moment de suspendre l'exercice des droits rattachés à une action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée, aux fins de la Société, comme étant le propriétaire des actions.

7.8 Le registre des actionnaires de la Société («le registre») pourra être clôturé pendant la durée que le Conseil jugera bon, sans excéder, en tout et pour chaque année, une durée de trente jours qui sont des jours ouvrables à Luxembourg. Pour les besoins de ces statuts, un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg.

7.9 Le registre sera conservé au siège social de la Société et sera disponible pour inspection par les actionnaires tous les jours ouvrables à Luxembourg entre 10.00 heures et 12.00 heures.

7.10 Lorsqu'un certificat d'actions aura été détruit endommagé ou lacéré ou apparemment perdu ou volé, un nouveau certificat d'actions représentant les mêmes actions peut être émis au détenteur sur demande sous réserve de la délivrance de l'ancien certificat ou (s'il a été apparemment perdu ou détruit) en conformité avec les dispositions de la loi applicable.

#### **Art. 8. Transfert.**

8.1 Excepté pour ce qui est indiqué dans les articles 8.2 et 9 ci-dessous, les actions ne seront pas soumises à des restrictions en ce qui concerne leur transfert et elles seront cessibles libre de tous frais.

8.2 Le Conseil pourra refuser d'accepter ou donner effet à tout document de transfert d'actions nominatives de la Société (autre que celui résultant d'opérations boursières courantes) et peut refuser de donner effet à toute instruction relative au paiement de dividendes si le Conseil, après délibération et à sa seule discrétion, est d'avis, pour quelque raison que ce soit, que ce document de transfert ou cette instruction:

- (a) a été exécuté ou donné en des circonstances montrant que l'actionnaire concerné n'a pas agi de son plein gré ou;
- (b) reflète ou a été exécuté conformément à un acte de confiscation ou d'expropriation d'une autorité étrangère ou;

(c) reflète ou a été exécuté conformément à un transfert forcé en vertu de la loi d'une juridiction étrangère effectué sans dédommagement ou avec un dédommagement considéré comme insuffisant dans la pratique courante des affaires normales.

8.3 Le transfert d'actions nominatives prendra effet avec une inscription faite dans le registre sur base d'un acte de transfert, daté et signé par et pour le compte du cédant et du cessionnaire ou par leur agent autorisé à ces fins, ou suivant un acte de transfert ou d'autres documents que le Conseil jugera à sa discrétion suffisants pour établir l'accord du cédant pour transférer et du cessionnaire pour accepter. Les actes de transfert d'actions nominatives resteront au bureau de transfert de la Société et seront accompagnés par le ou les certificats relatifs aux actions à transférer et, si l'acte de cession est exécuté par une autre personne pour le compte du cédant ou du cessionnaire, la preuve de l'autorisation pour cette personne de le faire, et/ou toute autre preuve que le Conseil exigera pour témoigner du titre de propriété du cédant ou de son droit de céder les actions.

8.4 Toute personne ayant droit à des actions suite au décès ou à l'insolvabilité d'un actionnaire, en donnant la preuve en vertu de laquelle elle accepte d'agir selon cet article ou selon son titre, comme le Conseil le juge à sa discrétion suffisant, pourra être enregistré en tant qu'actionnaire de ces actions ou pourra, sous réserve de ces articles, céder les actions. Lorsque des co-détenteurs sont les actionnaires nominatifs d'une ou de plusieurs actions, dans le cas du décès de l'un des co-détenteurs et en l'absence d'une modification adéquate dans le registre à la demande du successeur légal du copropriétaire décédé et du ou des co-détenteurs subsistant, le ou les co-détenteurs subsistant seront, pour les fins de la Société, le ou les propriétaires de la ou des actions et la société ne reconnaîtra aucune plainte concernant la succession de tout co-détenteur décédé sauf lorsqu'il s'agit du dernier survivant des co-détenteurs.

8.5 La société ne prélèvera pas de frais pour l'inscription d'une cession ou tout autre document ayant trait au droit de propriété d'une action.

8.6 Le Conseil peut demander des dédommagements de toute personne lui demandant d'exercer ses pouvoirs tels que décrits dans le présent article 8.

## **Chapitre II. - Administration et Surveillance**

### **Art. 9. Assemblée Générale des Actionnaires («Assemblées Générales»).**

9.1 L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 15 du mois de mai de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant à la même heure. Pour les besoins de ces statuts un jour ouvrable signifie un jour d'ouverture des banques à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger, si le Conseil juge définitivement et sans appel que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

9.2 Toutes les Assemblées Générales seront tenues soit au siège social de la Société, soit à tout autre endroit dans la commune de Luxembourg indiqué dans la convocation faite par le Conseil ou le commissaire (comme indiqué à l'article 20).

9.3 Les convocations aux assemblées générales indiqueront la date, le lieu et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et seront:

(a) soit publiées par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle et au moins huit jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg et dans un journal circulant dans les autres juridictions où les actionnaires sont connus en tant que résidents et seront envoyées par courrier ordinaire ou autrement transmises à tous les actionnaires déclarés, à leur dernier domicile connu, au moins vingt et un jours avant la date de la réunion à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion ou;

(b) soit seront envoyées, au choix de la Société, par lettre recommandée à tous les actionnaires déclarés, à leur dernier domicile connu, au moins vingt et un jours avant la date de la réunion à l'exclusion du jour de remise à la poste et du jour de la réunion.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale extraordinaire indiquera les modifications de statuts proposées et, dans le cas où il est proposé de changer l'objet ou la forme de la Société ou d'accroître les engagements des actionnaires, contiendra le texte intégral des modifications proposées.

La non-réception de convocations à une assemblée générale envoyées aux adresses des actionnaires inscrits dans le registre par toute personne habilitée à recevoir une convocation n'invalidera pas le déroulement des assemblées.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et reconnaissent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour soumis à leur considération, l'assemblée générale peut avoir lieu sans avis de convocation.

9.4 (a) Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires seront présidées par le président ou un vice-président du Conseil («le Président ou le Vice-Président respectivement») de la Société ou, à défaut, par un administrateur désigné par le Conseil. Au cas où aucun administrateur n'est présent à l'assemblée, le président de l'assemblée sera élu à la majorité par les actionnaires présents (ou représentés) et votant. Les ordres du jour de ces assemblées seront établis par le Conseil et seront indiqués dans les avis de convocation.

(b) Les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires seront consignés par le secrétaire de l'assemblée, qui peut ne pas être actionnaire et qui sera nommé par l'assemblée et, sauf si un actionnaire présent en personne ou représenté par procuration désire exercer son droit de signer les procès-verbaux, les procès-verbaux seront signés par le président et le secrétaire seulement. Les procès-verbaux mentionneront:

- i) qu'un avis de convocation à l'assemblée a été donné en due forme à tous les actionnaires (ou qu'ils y ont renoncé),
- ii) le nombre des actionnaires présents ou représentés et si l'assemblée a atteint le quorum; et
- iii) si le quorum a été atteint, que l'assemblée a été valablement constituée et pourra valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour.

(c) Seulement dans le cas où une majorité des actionnaires présents à l'assemblée le décident, des scrutateurs seront désignés et une liste de présence énumérant les actionnaires présents ou représentés sera dressée. En toutes autres circonstances, le président et le secrétaire de l'assemblée seront responsables pour assurer et le mentionner dans les procès-verbaux que toutes les exigences relatives à la convocation, le quorum et la majorité requise pour l'adoption valable des résolutions ont été observées.

9.5 Le Conseil prescrira les conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour prendre part et voter à une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, y compris (sans limiter ce qui précède) la date pour déterminer les actionnaires devant recevoir un avis de convocation et pouvant voter à ces assemblées ainsi que les conditions suivant lesquelles les actionnaires au porteur pourront assister à l'assemblée.

9.6 Tout actionnaire peut voter en personne ou être représenté par un mandataire, actionnaire ou non. Un actionnaire personne morale peut exécuter une procuration sous le contrôle d'un agent dûment autorisé.

9.7 Tout actionnaire aura droit à une voix pour chaque action qu'il détient dans la Société. Les résolutions des assemblées générales seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Excepté les propositions pour changer la nationalité de la Société ou pour accroître les engagements des actionnaires qui devront être adoptées à l'unanimité de tous les actionnaires de la société, les résolutions des assemblées générales extraordinaires modificatives de statuts devront être prises à une majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

#### **Art. 10. Pouvoirs des Assemblées Générales.**

L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les décisions prises à une telle assemblée engageront tous les actionnaires. L'assemblée générale aura les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou approuver tous les actifs faits ou exécutés pour le compte de la Société.

#### **Art. 11. Assemblée Générale Extraordinaire.**

Une assemblée générale, convoquée pour modifier les statuts ou pour faire un acte requis ou bien par la loi ou bien par les statuts pour être fait lors d'une assemblée qui remplit les conditions spécifiques de convocation, de quorum et de majorité requises par la loi, est désignée dans les présents statuts par «Assemblée Générale Extraordinaire». Sous réserve de l'ordre du jour et des conditions de vote mentionnés dans les Articles numérotés respectivement 9.3 et 11 des présents statuts, toutes ou quelques-unes des dispositions prévues dans ces statuts peuvent être modifiées par une assemblée générale extraordinaire.

### **Chapitre III. - Conseil d'Administration et Commissaire**

#### **Art. 12. Conseil d'administration.**

12.1 La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non («le Conseil»).

12.2 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut dépasser six ans, mais ils sont rééligibles. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

12.3 En cas de vacance d'une place d'administrateur autrement qu'à l'occasion d'une assemblée générale, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; ce mandat expirera à la prochaine assemblée générale.

#### **Art. 13. Présidence et Vice-Présidence du Conseil.**

Le Conseil désignera parmi ses membres un président. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée au vice-président ou à défaut à un administrateur présent, élu par ses pairs présents à la réunion.

#### **Art. 14. Réunions du Conseil.**

14.1 Le Conseil se réunit sur convocation de son président, du vice-président ou de deux administrateurs.

14.2 Un administrateur peut prendre part à une réunion en étant présent en personne ou par conférence téléphonique ou en étant représenté par un autre administrateur à qui une procuration a été donnée. Un administrateur prenant part à une délibération de cette manière sera censé être présent à la réunion. Le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour et prendre des décisions seulement si au moins une majorité de ses membres est présente ou représentée.

14.3 Une procuration peut être donnée par écrit, y compris par télégramme, télécopieur ou télex ou tout autre moyen de communication généralement accepté dans les affaires.

14.4 En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou télécopieur.

#### **Art. 15. Pouvoirs du Conseil.**

15.1 Le Conseil a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

15.2 Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire par la loi ou par les présents statuts tombe dans le cadre de sa compétence.

#### **Art. 16. Décisions du Conseil.**

16.1 Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de l'assemblée.

16.2 Des résolutions écrites en un ou plusieurs documents signés par tous les membres de Conseil seront aussi valables et effectives que celles prises en réunion tenue régulièrement.

16.3 Les copies ou extraits des procès-verbaux seront signés par un administrateur ou toute personne désignée à ces fins par le Conseil.

**Art. 17. Délégation des Pouvoirs du Conseil.**

17.1 Le Conseil peut déléguer d'une façon générale ou de temps en temps tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière soit à un comité exécutif ou autre comité ou comités comprenant ou non des administrateurs ou à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires et il peut donner pouvoir à ces comités, administrateurs, directeurs ou autres agents pour sous-déléguer. Le Conseil déterminera les pouvoirs et la rémunération spéciale de cette délégation de pouvoir.

17.2 S'il y a délégation de pouvoir en faveur d'un ou de plusieurs administrateurs en ce qui concerne la gestion journalière, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

17.3 Le Conseil peut également conférer à un ou plusieurs mandataires ou agents de son choix, tous pouvoirs spéciaux.

17.4 La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'une personne ayant les pouvoirs spéciaux prévus à l'article 17 pour l'exercice de ces pouvoirs.

**Art. 18. Intérêts des Administrateurs.**

18.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société, firme ou autre entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou agents de la Société ont des intérêts dans ou sont administrateurs, associés, agents ou employés de cette autre société, firme ou autre entité.

18.2 Tout administrateur ou agent ou employé de toute société, firme ou autre entité avec laquelle la Société contractera ou autrement engagera des affaires ne pourra pas à cause de cette affiliation avec cette autre société, firme ou autre entité, être empêché de délibérer et de voter ou d'agir sur ces affaires en relation avec ces contrats ou autre affaire.

18.3 Au cas où un administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la société, cet administrateur ou agent devra avertir le conseil de cet intérêt personnel et ne pourra pas délibérer ou faire partie d'un quorum ou vote à propos de cette transaction, cette transaction et cet intérêt d'administrateur ou d'agent seront portés devant la prochaine assemblée générale.

**Art. 19. Indemnités et Responsabilités.**

19.1 Sous réserve des dispositions de l'article 19.3 chaque administrateur, et autre agent, employé ou représentant de la Société sera indemnisé par la société et le devoir du Conseil sera de payer des fonds de la société tous les dommages, charges, frais, pertes et dépenses qu'un administrateur, agent, employé ou représentant pourra encourir ou dont il peut devenir passible en raison d'un contrat qu'il a conclu ou d'un acte ou acte notarié fait ou omis par lui en tant qu'administrateur, agent, employé ou représentant, en relation avec toute action ou procès (y inclus des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 19.3 (a) qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas le conseiller de la Société soit d'avis que si le procès était allé à son terme, l'administrateur, l'agent, l'employé juridique ou représentant n'aurait pas été passible en relation avec une matière énumérée à l'article 19.3 (a) dans laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a agi en tant que tel ou du fait qu'à la requête de la Société il a été administrateur, ou agent d'une société, de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé, ou de n'importe quelle matière pour la décharge de ses devoirs y compris les dépenses de voyage.

19.2 Sous réserve des dispositions de l'article 19.3, aucun administrateur, agent, employé ou représentant de la Société ne sera passible pour les actes, reçus, négligences ou défauts d'un autre administrateur, agent, employé ou représentant ou pour s'être joint à un reçu ou autre acte conforme ou pour une perte ou dépense occasionnée à la Société par l'insuffisance ou le défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre du Conseil, pour la société ou l'insuffisance ou le défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la Société seront investis, ou d'une perte ou d'un dommage résultant de la faillite de l'insolvabilité ou d'un acte fautif d'une personne chez qui des devises, des titres ou effets seront déposés, ou pour une perte ou un dommage occasionné par une erreur de jugement ou une omission de sa part, ou pour toute autre perte, dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

19.3 (a) Un administrateur sera passible et ne sera pas indemnisé par la Société pour des pertes ou dommages:

i) à la Société s'il est finalement jugé responsable dans un procès de négligence grave ou mauvaise gestion ou défaut;

ou

ii) dans la limite prévue par la loi mais pas plus, à la Société ou à des tierces personnes s'il est finalement jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée ou de ces statuts à moins que l'administrateur n'ait pas participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que l'administrateur communique le manquement à la prochaine assemblée générale.

(b) Si une partie de l'article 19.1 ou 19.2 était invalidée pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, les articles resteront néanmoins valables et exécutoires dans la limite où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

**Art. 20. Commissaire aux Comptes.**

20.1 La surveillance de la Société et la révision de ses comptes est confiée à un commissaire qui peut être le réviseur de la Société mais qui ne sera pas autrement associé à la Société.

20.2 Le commissaire sera élu par l'assemblée générale pour une durée expirant à la date de la prochaine assemblée générale et jusqu'au moment où son successeur est élu. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou à l'élection de son successeur.

20.3 Le commissaire en fonction pourra être révoqué à tout moment par l'assemblée générale avec ou sans motif.

20.4 Si les conditions légales sont remplies, le commissaire sera remplacé par un «réviseur d'entreprises» à désigner par l'assemblée générale parmi les membres de «l'Institut des Réviseurs d'Entreprises».

**Art. 21. Rémunération des Administrateurs et Commissaire.**

Les actionnaires réunis en assemblée générale peuvent allouer aux administrateurs et commissaire des émoluments fixes ou proportionnels et des jetons de présence à charge des frais généraux.

**Chapitre IV. - Année Sociale, Situation Financière, Attribution des bénéfices**

**Art. 22. Année Sociale.**

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de la même année.

**Art. 23. Situation Financière.**

23.1 A la fin de chaque exercice le Conseil préparera un bilan et compte de profits et pertes de la Société.

23.2 Les bilan et compte de profits et pertes seront établis conformément aux règles comptables généralement admises et requises par la loi applicable.

**Art. 24. Approbation des Comptes.**

24.1 L'assemblée générale se verra soumettre les rapports des administrateurs et commissaires et délibérera sur et, en cas d'accord, approuvera le bilan et le compte de profits et pertes.

24.2 Après avoir adopté le bilan et le compte de profits et pertes, l'assemblée générale donnera, par vote séparé, décharge aux administrateurs et commissaires de tout engagement de la Société pour toute perte ou dommage résultant de ou relatifs à des actes ou omissions faites par les administrateurs et commissaires en toute bonne foi et sans négligence grave. Une décharge n'est valable que si le bilan ne contient pas d'omission ou d'information fautive ou erronée sur la marche réelle des affaires de la Société ou contient l'exécution d'actes incompatibles avec ces statuts sauf si les avis de convocation en faisaient expressément mention.

**Art. 25. Attribution des bénéfices.**

25.1 Le surplus renseigné dans les comptes, déduction faite des frais généraux et de fonctionnement, charges et amortissements, constituera le bénéfice net de la Société.

25.2 De ce bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent destinés à alimenter la réserve légale. Ce prélèvement ne sera plus obligatoire lorsque le montant de cette réserve légale aura atteint le dixième du capital social souscrit. La distribution du solde du bénéfice net sera déterminée, après constitution d'une provision pour impôt, le cas échéant, par l'assemblée générale annuelle sur proposition du Conseil.

25.3 Cette attribution peut comprendre la distribution de dividendes, la création et le maintien de fonds de réserve et des provisions et la détermination du report à nouveau du solde.

25.4 Tout dividende fixé sera payable au lieu et place que le Conseil fixera. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil à payer les dividendes en toute devise et, à sa seule discrétion, fixer le taux de conversion des dividendes dans la monnaie de paiement effectif.

25.5 Aucun dividende ne peut être déclaré par l'assemblée générale si la Société n'est pas à même de remplir les critères de liquidité fixés par l'article 72.3 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée par la loi du 24 avril 1983.

**Art. 26. Acomptes sur dividendes.**

Sous réserve des dispositions de la loi applicable au moment où le paiement est effectué, le Conseil est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Chapitre V. - Dissolution et Liquidation**

**Art. 27. Dissolution.**

L'assemblée générale extraordinaire peut à tout moment décider de liquider la Société. L'assemblée générale extraordinaire déterminera la méthode de liquidation et désignera un ou plusieurs liquidateurs afin de réaliser les avoirs de la Société et de régler les dettes de la Société. De l'actif net résultant de la liquidation des avoirs et du règlement des dettes, il sera prélevé un montant destiné au remboursement des actions libérées et non encore rachetées. Le solde sera distribué à parts égales entre toutes les actions.

**Chapitre VI. - Généralités**

**Art. 28. Dispositions Légales.**

La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2002.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra le 15 mai 2003.

*Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) STANZA SERVICES LIMITED, préqualifiée, quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix neuf actions . . . . .	15.499
2) PALADIN LIMITED, préqualifiée, une action . . . . .	1
Total: quinze mille cinq cents actions . . . . .	15.500

Toutes les actions ont été intégralement souscrites et entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) euros (EUR) est dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille neuf cents (2.900,-) euros.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires est fixé à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur John B. Mills, consultant, demeurant au 9, rue Désiré Zahlen, L-5942 Itzig;
  - b) Monsieur Malcolm K. Becker, directeur général et comptable, avec adresse professionnelle au 9, Cité Beaulieu, L-6195 Imbringen, et
  - c) SOLON DIRECTOR LIMITED, une société avec siège social au TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:  
FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., une société avec siège social au 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes parties et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Garcia, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 14CS, fol. 13, case 5. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2002.

A. Schwachtgen.

(52228/230/800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

**ALIBERA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 16.704.

L'an deux mille deux, le vingt sept juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ALIBERA S.A., R. C. B n° 16.704, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mai 1979, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 195 du 28 août 1979.

Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu par un acte du même notaire en date du 29 mars 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 368 du 10 octobre 1990.

La séance est ouverte à midi sous la présidence de Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Anne-Marie Charlier, corporate executive, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Stéphanie Spinelli, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille (3.000) actions ayant eu une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune constituant l'intégralité du capital social antérieur de trois millions (3.000.000,-) de francs luxembourgeois sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Suppression de la valeur nominale des actions et constatation que le capital social est désormais exprimé en EUR.
2. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 631,94 pour le porter de son montant actuel de EUR 74.368,06 à EUR 75.000,- sans émission d'actions nouvelles et libération en espèces.
3. Fixation de la valeur nominale des actions à EUR 25,- sans modification du nombre des actions.
4. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.
5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et a pris, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La valeur nominale des actions est supprimée et le capital social est désormais exprimé en euros, de sorte qu'il est fixé à 74.368,06 euros, divisé en 3.000 actions sans désignation de valeur nominale.

*Deuxième résolution*

Le capital social est augmenté à concurrence de 631,94 euros pour le porter de son montant actuel de 74.368,06 euros à 75.000,- euros sans émission d'actions nouvelles et libération en espèces.

Le montant de 631,94 euros a été entièrement libéré en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leur participation dans la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Troisième résolution*

La valeur nominale des actions est fixée à 25,- euros.

*Quatrième résolution*

En conséquence des trois résolutions qui précèdent l'article 3 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à soixante quinze mille (75.000,-) euros (EUR), divisé en trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à midi quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Swetenham, A.-M. Charlier, S. Spinelli, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 14CS, fol. 13, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2002.

A. Schwachtgen.

(52230/230/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

**ALIBERA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 16.704.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 820 du 27 juin 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

A. Schwachtgen.

(52231/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

**SAY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 42.242.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 71, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

C. Speecke

Administrateur

(52273/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

**SOCIETE EUROPEENNE D'AQUACULTURE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-1660 Luxemburg, 70, Grand-Rue.

H. R. Luxemburg B 23.879.

Im Jahre zweitausendundzwei, den achtundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz zu Luxemburg.

Sind erschienen:

- 1) Herr Dr Frank Panning, beratender Ingenieur, wohnhaft in Dahlwitz-Hoppegarten, Bundesrepublik Deutschland,
  - 2) Frau Dr Claudia Menschel, Doktor der Naturwissenschaften, wohnhaft in Dresden, Bundesrepublik Deutschland,
  - 3) Herr Jean-Paul Metz, Biologist, wohnhaft in Montpeyroux, Frankreich,
- alle drei hier vertreten durch Herrn Albert Donven, «licencié en sciences économiques et commerciales», wohnhaft in Bridel.

Aufgrund von drei Vollmachten unter Privatschrift, gegeben am 26. respektiv am 27. Juni 2002.

Welche Vollmachten, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

- 4) Herr Albert Donven, vorgenannt.

Diese Kompartenten, vertreten wie vorgenannt, ersuchten den unterfertigten Notar folgendes zu beurkunden:

- Die Kompartenten sind alleinige Besitzer aller Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SOCIETE EUROPEENNE D'AQUACULTURE, S.à r.l., R. C. Nummer B 23.879, mit Sitz in Luxemburg, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Maître Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg, am 14. Dezember 1986, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 112 vom 2. Mai 1986 veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und letztmals durch zwei Urkunden aufgenommen durch den unterfertigten Notar, am 11. November 1999, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 45 vom 14. Januar 2000 veröffentlicht wurden.

- Das Gesellschaftskapital war vormals festgesetzt auf eine Million (1.000.000,-) Luxemburger Franken, aufgeteilt in eintausend (1.000) Anteile mit einem Nennwert von je eintausend (1.000,-) Luxemburger Franken, alle gezeichnet und voll eingezahlt.

- Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1. Feststellung dass das Gesellschaftskapital auf 24.789,35 Euro festgesetzt ist.
2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals auf 25.000,- Euro ohne Ausgabe von neuen Anteilen und Zahlung in bar.
3. Entsprechende Abänderung von Artikel 6 der Satzung.
4. Verschiedenes.

Nach Kenntnisnahme der Tagesordnung und nach Beratung fassten die Gesellschafter, durch ihren Bevollmächtigten, einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Das Gesellschaftskapital ist fortan auf 24.789,35 Euro festgesetzt.

*Zweiter Beschluss*

Das Gesellschaftskapital wird um einen Betrag von 210,65 Euro erhöht, um es von seinem jetzigen Stand von 24.789,35 Euro auf 25.000,- Euro zu bringen ohne Ausgabe von neuen Anteilen.

Der Betrag von 210,65 Euro wurde durch die derzeitigen Aktionäre im Verhältnis ihrer Beteiligung in der Gesellschaft gezeichnet und vollständig in bar eingezahlt, so wie dies dem instrumentierenden Notar durch entsprechende Belege ausdrücklich bewiesen wurde.

*Dritter Beschluss*

Infolge der beiden vorhergehenden Beschlüsse wird Artikel 6 der Satzung abgeändert und in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf fünfundzwanzigtausend (25.000,-) Euro, aufgeteilt in eintausend (1.000) Anteile von je fünfundzwanzig (25,-) Euro.»

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an den Bevollmächtigten der Kompartenten, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. Donven, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 14CS, fol. 13, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2002.

A. Schwachtgen.

(52237/230/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

**SOCIETE EUROPEENNE D'AQUACULTURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue.

R. C. Luxembourg B 23.879.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 832 du 28 juin 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

A. Schwachtgen.

(52238/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

**SOFTWARE DEVELOPMENT & SUPPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3985 Pissange, 31, Duerfstroos.  
R. C. Luxembourg B 73.443.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 mars 2002, vol. 323, fol. 28, case 6/1 et 6/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2002.

Signature.

(52226/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

**DOYLE S.A., Société Anonyme,  
(anc. ENGECO S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 54.827.

L'an deux mille deux, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ENGECO S.A., R. C. numéro B 54.827 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 24 avril 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 384 du 10 août 1996.

La séance est ouverte à quinze heures quinze sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions ayant eu une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social antérieur d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la Société en DOYLE S.A.
2. Modification de la formulation de l'objet social de la Société.
3. Suppression de la valeur nominale des actions et expression du capital social en euros.
4. Augmentation du capital social par apport en espèces d'un montant de deux cent soixante-trois euros et trente et un cents (EUR 263,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale à trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) sans émission d'actions nouvelles.
5. Fixation de la valeur nominale d'une (1) action à vingt-cinq euros (EUR 25,-).
6. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle.
7. Refonte complète des statuts.
8. Nomination d'un administrateur supplémentaire.
9. Démission du commissaire aux comptes, décharge à lui donner pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
10. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
11. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La dénomination de la Société est changée en DOYLE S.A.

*Deuxième résolution*

La formulation de l'objet social de la Société est modifiée pour avoir désormais la teneur suivante: «La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque

forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

#### *Troisième résolution*

La valeur nominale des actions est supprimée et le capital social est désormais exprimé en euros, de sorte qu'il est fixé provisoirement à trente mille neuf cent quatre-vingt six euros et soixante neuf cents (EUR 30.986,69).

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la société de deux cent soixante-trois euros et trente et un cents (EUR 263,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale à trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de deux cent soixante-trois euros et trente et un cents (EUR 263,31) a été intégralement libéré en espèces par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

#### *Cinquième résolution*

La valeur nominale des actions est fixée à vingt-cinq euros (EUR 25,-) par action.

#### *Sixième résolution*

La date de l'assemblée générale annuelle est changée du premier lundi du mois de juin à 11.00 heures au 24 juin à 10.00 heures, laquelle sera reportée au premier jour ouvrable suivant si le jour à considérer n'est pas un jour ouvrable.

#### *Septième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, il est procédé parallèlement à une refonte complète des statuts, lesquels auront désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de DOYLE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 24 juin à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Huitième résolution*

Madame Andrea Dany, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, est nommée administrateur supplémentaire de la société, pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2002.

#### *Neuvième résolution*

Il est pris acte de la démission de Monsieur Christophe Dermine de son mandat de commissaire aux comptes de la Société.

Par vote spécial, décharge lui est donnée pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

#### *Dixième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg,

pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2002.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2002, vol. 13CS, fol. 35, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2002.

A. Schwachtgen.

(52234/230/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

**FINATEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 56.051.

L'an deux mille deux, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de FINATEX S.A., R.C. B n° 56.051, avec siège social à Luxembourg.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage en date du 14 août 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°580 du 11 novembre 1996.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par une décision de l'assemblée générale ordinaire du 12 juillet 2001, publiée au Mémorial C n° 1254 du 31 décembre 2001.

La séance est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Nicolas Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président nommé comme secrétaire Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit scrutateurs Madame Mary Longo, employée privée et Mademoiselle Teresa Antunes Martins, avocat, les deux avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représenté, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires tous représentés ainsi que par les membres du bureau, laquelle liste restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les actionnaires tous représentés déclarent par leurs mandataires renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Changement de l'année sociale pour commencer le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et modification subséquente de l'article 11 des statuts sociaux.

2. Divers.

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'exercice social est modifié pour commencer désormais le 1<sup>er</sup> janvier et terminer le 31 décembre de chaque année.

En conséquence l'article 11 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

«**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.»

En conséquence, l'exercice sociale en cours se terminera le 31 décembre de l'année 2002.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée est close à 10.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Schaeffer, G. Schneider, M. Longo, T. Antunes Martins, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2002, vol. 13CS, fol. 38, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2002.

A. Schwachtgen.

(52235/230/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

**FINATEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 56.051.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 829 du 28 juin 2002, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2002.

A. Schwachtgen.

(52236/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.

**UNIVERSE, THE CMI GLOBAL NETWORK FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-8010 Strassen, 166, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 33.463.

*Minutes of the eleventh Annual General Meeting originally held at the registered office on 21st January 2002*

The Meeting was opened at 2.30 p.m. with the following committee, in accordance with Articles 10 and 14 of the Articles of Incorporation:

Chairman: Mr Frank O'Brien, Financial Controller, Residing in Germany.

Secretary: Mr Adrian Feachem, Investment Administration Manager, Residing in Belgium.

Scrutiniser: Mr Christian Gillet, Financial Reporting Manager, Residing in Belgium.

The Chairman reported:

- That for the purpose of the meeting the company's share register was made up at 31 December 2001, at which date the share capital was represented by a total of 310,351,366 Shares, comprising:

	No. of Shares
CMI CONTINENTAL EUROPEAN EQUITY SUB FUND . . . . .	69,207,895
CMI GERMAN EQUITY SUB FUND . . . . .	12,868,546
CMI PACIFIC BASIN EQUITY SUB FUND . . . . .	3,212,393
INTERNATIONAL EQUITY SUB FUND . . . . .	18,688,418
INTERNATIONAL MIXED SUB FUND . . . . .	64,130,392
CMI JAPAN EQUITY SUB FUND . . . . .	3,169,459
CMI US EQUITY SUB FUND . . . . .	19,940,328
CMI UK EQUITY SUB FUND . . . . .	9,129,785
CMI EURO BOND SUB FUND . . . . .	23,646,201
CMI EURO FIXED TERM BOND SUB FUND . . . . .	8,711,164
CMI JAPAN BOND SUB FUND . . . . .	654,463
INTERNATIONAL BOND SUB FUND . . . . .	14,960,163
CMI UK BOND SUB FUND . . . . .	3,473,808
CMI US BOND SUB FUND . . . . .	32,273,025
CMI US FIXED TERM BOND SUB FUND . . . . .	300,415
EURO EQUITY INDEX TRACKING SUB FUND . . . . .	1,012,912
UK EQUITY INDEX TRACKING SUB FUND . . . . .	4,454,771
US EQUITY INDEX TRACKING SUB FUND . . . . .	1,063,020
JAPAN EQUITY INDEX TRACKING SUB FUND . . . . .	1,416,926
CMI STERLING CURRENCY RESERVE SUB FUND . . . . .	9,929,961
CMI US DOLLAR CURRENCY RESERVE SUB FUND . . . . .	4,115,344
CMI EURO CURRENCY RESERVE SUB FUND . . . . .	3,991,978

- That shareholders representing 303,972,087.230 shares were present or represented and their Names and the number of shares held by each of them were entered on an attendance list attached to these Minutes and duly signed by himself and the members of the Committee;

- That all the shareholders present or represented, acknowledge that they had received due Notice of the meeting;

- That the Annual General Meeting was duly constituted and could therefore validly deliberate on the following agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and the Auditors.
2. Approval of the Statement of Net Assets and the Statement of Operations and appropriation of the result as at 30th September 2001.
3. Discharge to be given to the Directors.
4. Approval and distribution of dividends.
5. Election of the Directors and the appointment of the Auditors.
6. Any other business.

The Chairman reported that the outgoing directors, Messrs Paul Meyers, Jacques Elvinger, David Michael Schuster, Benoit Mariscal, Simon Friend, Roland Ward and Michael Stuart Robinson had indicated their willingness to continue in office. The following changes in Director occurred since the last Meeting.

Brian Macdonald resigned with effect from 5 December 2001 and Benoit Mariscal was appointed with effect from the same date.

The Statement of Net Assets and the Statement of Operations, together with the Directors and Auditors Reports had been circulated to Shareholders in advance.

After duly considering each item it was resolved:

- 1) To receive and approve the reports of the Board of Directors and statutory Auditors.

2) To approve the Statement of Net Assets and the Statement of Operations as at 30th September 2001 as presented, to receive and confirm the proposals of the Board of Directors as recorded in their report and more particularly to decide under item 4 the distribution of dividends in accordance with Art 26 of the company's Articles of Incorporation.

3) To discharge, by special votes, the Board of Directors from any liabilities in respect of their duties for the period ended 30 September 2001.

4) To decide the following appropriation of the result i.e. distribution of dividends:

	Net Assets as at 30.9.2001	Dividends reinvested or paid out per share
CMI CONTINENTAL EUROPEAN EQUITY SUB FUND* . . . . .	1,337,588,963 EUR	0.041387 EUR
CMI GERMAN EQUITY SUB FUND . . . . .	469,018,761 EUR	0.081666 EUR
CMI PACIFIC BASIN EQUITY SUB FUND . . . . .	45,460,368 USD	0.179749 USD
INTERNATIONAL EQUITY SUB FUND . . . . .	28,513,912 GBP	0.006630 GBP
INTERNATIONAL MIXED SUB FUND . . . . .	91,632,351 GBP	0.020634 GBP
CMI JAPAN EQUITY SUB FUND . . . . .	11,788,364,199 JPY	0 JPY
CMI US EQUITY SUB FUND . . . . .	870,098,048 USD	0 USD
CMI UK EQUITY SUB FUND . . . . .	80,362,140 GBP	0.133414 GBP
CMI EURO BOND SUB FUND . . . . .	703,007,031 EUR	1.758126 EUR
CMI EURO FIXED TERM BOND SUB FUND . . . . .	321,595,501 EUR	1.728132 EUR
CMI JAPAN BOND SUB FUND . . . . .	1,128,080,774 JPY	25.653100 JPY
INTERNATIONAL BOND SUB FUND . . . . .	17,707,636 GBP	0.053082 GBP
CMI UK BOND SUB FUND . . . . .	25,105,689 GBP	0.443292 GBP
CMI US BOND SUB FUND . . . . .	279,552,348 USD	0.581976 USD
CMI US FIXED TERM BOND SUB FUND . . . . .	13,835,959 USD	2.497913 USD
EURO EQUITY INDEX TRACKING SUB FUND . . . . .	18,344,874 EUR	0.192974 EUR
UK EQUITY INDEX TRACKING SUB FUND . . . . .	45,184,326 GBP	0.230593 GBP
US EQUITY INDEX TRACKING SUB FUND . . . . .	31,802,239 USD	0.125987 USD
JAPAN EQUITY INDEX TRACKING SUB FUND . . . . .	815,303,492 JPY	0 JPY
CMI STERLING CURRENCY RESERVE SUB FUND . . . . .	48,304,137 GBP	0.255233 GBP
CMI US DOLLAR CURRENCY RESERVE SUB FUND . . . . .	43,065,346 USD	0.489773 USD
CMI EURO CURRENCY RESERVE SUB FUND . . . . .	96,300,671 EUR	1.040028 EUR

\* For the CMI CONTINENTAL EUROPEAN EQUITY SUB-FUND, the Distribution was paid in two instalments as below:

Sub-Fund	Payment Date	Amount per Share
CMI CONTINENTAL EUROPEAN EQUITY . . . . .	15 October 2001	0.012499 EUR
CMI CONTINENTAL EUROPEAN EQUITY . . . . .	11 December 2001	0.028888 EUR
Total . . . . .		0.041387 EUR

5) To re-elect the outgoing Directors, Messrs Paul Meyers, Jacques Elvinger, David Michael Schuster, Simon Friend, Roland Ward, Benoit Mariscal and Michael Stuart Robinson for a new term of one year.

To reappoint KPMG as the auditors to the Fund for a term of one year.

Shareholder	Number of Shares	Number of Votes
CMI INSURANCE COMPANY LTD . . . . .	116,876,176.000	116,876,176.000
CLERICAL MEDICAL INVESTMENT GROUP LIMITED . . . . .	187,055,105.727	187,055,105.727
James McDonnell . . . . .	5,103.200	5,103.200
Anthony G Walter . . . . .	2,037.871	2,037.871
PENSION & LIFE ASSURANCE OF HOLKER GRP OF CO No 2 . . . . .	6,346.299	6,346.299
Jeanne Margaret Purse . . . . .	1,182.063	1,182.063
Mr & Mrs Taylor . . . . .	26,136.070	26,136.070
Total . . . . .	303,972,087.230	303,972,087.230

Signature.

This list is closed at shares and the members of the Committee have certified the present list as correct.

6) Under any other Business it was noted that the minutes from the previous Annual General Meeting of Shareholders held on 15th January 2001 contained an error.

In section 4 of the aforementioned minutes it was stated that a Distribution of Dividends was made by the JAPAN EQUITY INDEX TRACKING SUB FUND of 0.19696 Japanese Yen per share. This was incorrect as no such dividend was payable.

The correction of this error was noted.

There being no further business the meeting closed at 2.45 p.m.

Signature / Signature / Signature

Secretary / Chairman / Scrutineer

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2002, vol. 570, fol. 73, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur(signé): J. Muller.

(52227/000/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2002.

**EQUIPFIN 97 S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 62.394.

—  
**DISSOLUTION**

In the year two thousand and two, on the twenty-eighth of June.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, civil law notary residing in Luxembourg,

There appeared:

SLANEY LIMITED, a company having its registered office at 80, Broad Street, Monrovia, Liberia, here represented by Ms Sonia Garcia, private employee, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on June 12th, 2002.

Such proxy after signature ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state that:

- The company EQUIPFIN 97 S.A., R. C. B Number 62.394, hereafter called «the Company», was incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, dated December 10th, 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 223 of April 8th, 1998.

The Articles of Incorporation were amended by a decision of the extraordinary general meeting under private seal dated December 18th, 2001, and concerning the conversion of the subscribed capital into euro. Said decision was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 556 of April 10th, 2002.

- The corporate capital is presently set at thirty thousand nine hundred eighty-six euro and sixty-nine cents (30,986.69), divided into one hundred twenty-five (125) shares without a par value, entirely subscribed and fully paid-in.

- The appearing party has successively become the owner of all the shares of the Company.

- The appearing party as sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- The appearing party declares that it has full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

- The appearing party, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- The sole shareholder hereby grants full discharge to the Directors and the Commissaire for their mandates up to this date.

- The books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

Thereafter, the mandatory of the appearing party produced to the notary the share register with the relevant transfers of shares which has been immediately cancelled.

Upon these facts the notary stated that the company EQUIPFIN 97 S.A. was dissolved.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us, the notary, the present original deed.

**Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendzwei, den achtundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

SLANEY LIMITED, eine Gesellschaft mit Sitz in 80, Broad Street, Monrovia, Liberia, hier vertreten durch Fräulein Sonia Garcia, Privatbeamtin, mit Berufsanschrift in 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Luxemburg, am 12. Juni 2002.

Welche Vollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorgenannt, den unterfertigten Notar gebeten hat folgendes zu beurkunden:

- Die Aktiengesellschaft EQUIPFIN 97 S.A., R. C. B Nummer 62.394, nachfolgend «die Gesellschaft» genannt, wurde gegründet durch eine Urkunde aufgenommen durch den Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 10. Dezember 1997, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 223 vom 8. April 1998 veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert durch einen Beschluss der unter Privatschrift unterzeichneten aussergewöhnlichen Generalversammlung vom 18. Dezember 2001, und betreffend die Umwandlung des gezeichneten Kapitals in Euro, welcher Beschluss im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 556 vom 10. April 2002 veröffentlicht wurde.

- Die Gesellschaft hat augenblicklich ein Kapital von dreissigtausendneuhundertsechundachtzig Euro und neunundsechzig Cent (30.986,69), eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Aktien ohne Nennwert, alle gezeichnet und vollständig eingezahlt.

- Die Komparentin ist Besitzerin aller Aktien der Gesellschaft geworden.

- Andurch erklärt die Komparentin als einziger Aktionär die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung.

- Die Komparentin erklärt, dass sie genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft besitzt.

- Die Komparentin erklärt, in ihrer Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, dass die Aktivität der Gesellschaft aufgehört hat, dass die bekannten Passiva der Gesellschaft bezahlt oder gedeckt wurden und dass sie sich ausdrücklich dazu verpflichtet, alle Passiva welche eventuell noch zu Lasten der Gesellschaft bestehen und noch unbezahlt oder unbekannt bis zum heutigen Tage sind zu übernehmen, bevor irgendwelche Zuteilung der Aktiva an ihre Person als einzige Gesellschafterin getätigt wird; mithin ist die Liquidation der Gesellschaft als getan und abgeschlossen zu betrachten.

- Der einzige Aktionär erteilt dem Verwaltungsrat und dem Kommissar Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage.

- Die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während einer Dauer von fünf Jahren in 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxemburg aufbewahrt.

Worauf die Bevollmächtigte der Komparentin dem unterfertigten Notar das Aktienregister mit den entsprechenden Übertragungen vorgelegt hat welches sofort annulliert wurde.

Somit hat der instrumentierende Notar die endgültige Auflösung der Gesellschaft EQUIPFIN 97 S.A. festgestellt.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Komparentin in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch der Komparentin ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text Vorrang hat.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Übersetzung an die Bevollmächtigte der Komparentin, hat dieselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: S. Garcia, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2002, vol. 14CS, fol. 13, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2002.

A. Schwachtgen.

(52248/230/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2002.